



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Commission Nationale D'Éducation et D'Activités Cynophiles

Président Jean Claude Métans



Réunion CNEAC du 2 avril 2014 à la SCC

Membres présents : Jean Claude Métans, Daniel Schwartz, Pierre Rouillon, Gilles Aymard, Alexandre Balzer, Jacky Blanc, Arlette Cattoen, Jean-Denis Devins, Annie Duchemin, Serge Félix, Maryannic Jourden, Corinne Martin, Serge Rafin, René Rauwel, Eric Trivellin, Alain Velay.

Absent excusé : Christian Eymar Dauphin.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1°) Accueil et bienvenue, présentation des membres.
- 2°) Election du secrétaire général
- 3°) Election du secrétaire adjoint
- 4°) Communication du président
- 5°) Etude candidatures juges
- Travaux des GT :
- 6°) G.T. Agility
- 7°) G.T. Attelage
- 8°) G.T. Chiens Visiteurs
- 9°) G.T. Cross-canin
- 10°) G.T. Education et Ecole du chiot
- 11°) G.T. Fly-Ball
- 12°) G.T. Formation
- 13°) G.T. Frisbee
- 14°) G.T. Grands événements
- 15°) G.T. Handis
- 16°) G.T. Informatique
- 17°) G.T. Internet + (Projet Licences)
- 18°) G.T. Obérythmée
- 19°) Questions diverses

Documents à valider par la S.C.C

Utilisez le lien ci-dessous pour accéder directement (ctrl+clic souris)

- 2°) [Election du secrétaire général](#)
- 3°) [Election du secrétaire adjoint](#)
- 4°) [Communication du président](#)
- 5°) [Etude candidatures juges](#)

GT. Agility

- 6.13 [Les Quotas](#)
- 6.14 [Juges des Finales 2014](#)
- 6.15 [Les Jeunes conducteurs](#)
- 6.16 [Conditions d'obtention d'une nouvelle licence maintien en 3^{ème} degré](#)
- 6.18 [Vainqueurs des Finales](#)

Points de règlement

- 6.20 [La table](#)
- 6.21 [Le départ](#)
- 6.23 [Cahier des charges et règlement concours spécial 3^{ème} degré](#)
- 6.24 [Règlement Concours Golden 3 de la CNEAC](#)
- 6.25 [Cahier des charges Concours Golden 3 de la C.N.E.A.C.](#)
- 6.26 [Conditions Championnat de France Agility \(2014\) \(seniors\)](#)
- 6.27 [Conditions Grand Prix de France Agility \(2014\) \(seniors\)](#)
- 6.28 [Conditions Participation Trophée Agility \(2014\) \(seniors\)](#)
- 6.29 [Règlement trophée par équipe 2014](#)

G.T. Chien d'Attelage

7. [Propositions G.T. chiens d'attelage](#)

G.T. Chiens Visiteurs

8. [Propositions G.T chiens visiteurs](#)

G.T. Cani-cross

9. [Propositions G.T. Cani-Cross](#)
[Modification article 1](#)
[Modification article 9](#)
[Licence journée](#)

G.T. Education Ecole du Chiot

10. [Propositions C.A.E.S.C.](#)
[Propositions T.A.E.S.C.](#)
[Propositions Ecole du Chiot](#)

G.T. FLY_BALL

11. [Propositions G.T. fly-ball](#)

G.T. Frisbee

12. [Propositions G.T. frisbee](#)

G.T. Formation

13. [Propositions G.T. Formation](#)

G.T. Grands Evénements

14. [Propositions G.T. Grands Evénements](#)

G.T. Handis

15. [Propositions G.T. Handis](#)

G.T. Informatique

16. [Propositions G.T. Informatique](#)

G.T. Internet

17 [Page 54 Retransmission Internet](#)

G.T. Obérythmée

18. [Propositions Juges finale GPF 2014](#)
[Propositions classe innovation](#)
[Proposition Equipe France 2014](#)
[Réunion juges obérythmée 8 février 2014](#)

1°) A 10 heures 05, le président ouvre la séance et remercie les membres présents. Après quelques mots de bienvenue, les membres de la commissions se présentent et l'ordre du jour est immédiatement abordé.

2°) Election du Secrétaire : Le président fait appel à candidature pour ce poste. Seul candidat, René RAUWEL est élu à l'unanimité.

3°) Election Secrétaire adjoint, deux candidates. Après un vote à bulletin secret Arlette CATTOEN est élue avec 9 Voix, Corinne MARTIN 7 voix.

4°) Communiqué du Président :

Après une période de réorganisation quelque peu perturbée, la CNEAC se trouve reconstituée et nous allons travailler, c'est mon plus grand souhait, de manière sereine et conviviale pour le bien de notre commission et de nos disciplines. A la réception des comptes rendu d'activité de tous les responsables de G.T, j'ai pris la mesure de votre investissement et la qualité de votre travail. Je vous en félicite et vous remercie.

Aujourd'hui encore, j'ai pu constater combien était important le rôle des G.T, véritables ateliers de concertation, et de propositions constructives pour l'évolution et le devenir de nos disciplines. Il est également nécessaire d'avoir une communication inter groupe, je pense, entre autres au G.T informatique, en respectant toutefois les prérogatives de chacun et en organisant la circulation de la communication de manière rationnelle pour le plus grand bien et la plus grande facilité de travail de notre secrétaire général dans l'exercice de sa mission. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions progresser de manière cohérente et efficace.

Sur le plan financier, nous devons agir avec prudence compte tenu de la nouvelle réorganisation. La ligne comptable de la CNEAC dans la comptabilité de la SCC devant toujours être positive. Je rappelle cependant que les frais de jury de nos grandes finales sont pris en charge par la SCC.

Comme cela a été évoqué au cours des deux séminaires de juges du début de l'année, le règlement des juges de la SCC, modifié et validé par le conseil d'administration de notre fédération en 2008 doit être appliqué.

Ceci a provoqué un certain nombre d'interrogations de la part des juges présents. Il est de règle que ce règlement soit revu par période quinquennale. Un groupe de travail, missionné par la SCC et dont je fais partie, doit se réunir pour en faire une refonte et la soumettre à l'approbation du comité de la SCC pour mise en application durant les 5 années à venir. Je proposerai qu'un représentant des juges officiant dans nos disciplines soit entendu par ce groupe afin de présenter et soutenir le mémoire élaboré à la demande d'une large majorité des juges de nos disciplines.

Dans un tout autre domaine, je voudrais rappeler combien la convivialité doit présider dans tous les domaines. Nous sommes confrontés à résoudre des problèmes de personnes qui malheureusement nous prennent du temps. Je terminerai en remerciant toutes celles et ceux qui par le passé ont permis à la CNEAC d'être ce qu'elle est aujourd'hui.

4.1 Rappel de la procédure de remboursement des frais engagés dans le cadre de votre mission:

Les frais de déplacement et d'hébergement sont remboursés selon le protocole défini par la SCC étant entendu que les transports en commun devront être privilégiés pour vos déplacements.

En ce qui concerne les frais de transport, selon le cas de figure :

Vous utilisez les transports en commun :

Vous devez fournir les originaux des billets du voyage Aller-Retour

Vous pouvez présenter les frais kilométriques entre votre domicile et la gare ou l'aéroport ainsi que le prix payé pour le parking, avec justificatif.

Vous utilisez votre véhicule personnel :

Le remboursement est calculé sur la base de l'indemnité Kilométrique forfaitaire de 40 centimes € par kilomètre. Vous devez indiquer l'adresse précise du lieu de réunion. La distance est calculée à partir du site Mappy itinéraire le plus rapide.

Vous devez fournir les originaux des justificatifs de déplacement, soit un ticket de carburant d'une station-service proche de la destination, soit un ticket de péage ou un relevé de télépéage.

Si la distance parcourue n'excède pas 300 kms A/R soit 120 Euros, aucun justificatif ne sera demandé.

Si vous ne pouvez pas fournir de justificatif ; le remboursement sera effectué sur la base du tarif SNCF.

Un déplacement dans le cadre d'une réunion peut occasionner des frais d'hôtel et ou de restauration.

Les repas seront remboursés sur justificatif originaux dans la limite de 35 Euros par repas.

L'hébergement (chambre plus petit déjeuner) sera pris en charge dans la limite de 100 Euros par nuit en province et 120 euros en région Parisienne.

Les demandes de remboursements seront envoyées au domicile du président. Y seront jointes les pièces justificatives originales pour les frais de transport en commun, d'hôtel et de restauration, l'ordre de mission pour les personnes missionnées pour les grands événements.

Les réunions de la commission:

3 par an, de préférence à la SCC, selon date à définir lors de chaque réunion, il est prévu.

- ✓ 1 entre le 15 février et le 15 mars,
- ✓ 1 au mois de juillet et
- ✓ 1 entre le 15 octobre et 15 novembre.

Les réunions des G.T :

Pour l'agility:

- ✓ 1 réunion lors du championnat de France.

Pour les autres GT : il sera possible d'organiser une réunion par an lors des GPF pour ceux qui en organisent et à l'initiative des autres GT en tenant compte du calendrier des réunions de la CNEAC afin de pouvoir recevoir le compte rendu de leur travaux au moins 15 jours avant la réunion.

5°) Etude de candidature juge :

Agility : Deux nouvelles candidatures, Monsieur Begue Nicolas, Régionale Midi côte d'Azur et Madame D'Agostino Térésa de la Régionale Centre.

Une demande de qualification, Monsieur BOUDEVILLE Philippe.

La commission émet un avis favorable sur ces trois demandes. Les dossiers seront adressés à la SCC.

6°) GROUPE DE TRAVAIL «AGILITY »

Responsable Maryannic JOURDEN

6 Etat des lieux

6.1 Document de travail : PISTES DE REFLEXION

6.2 État des Lieux — Document de travail

Ce document regroupe le résultat de plusieurs réflexions en cours au sein du GTA, au-delà des révisions de documents et propositions d'addenda au règlement agility effectuées par ailleurs. Il n'a aucune prétention d'exhaustivité. Les pistes proposées ne sont que cela : des pistes. Certaines se concrétiseront par des propositions concrètes auprès de la CNEAC, d'autres pas. Ce document sert de base de discussion en préparation de la première réunion du G.T.A. prévu à Annonay, les 14-15 juin 2014, en parallèle avec le Championnat de France d'Agility.

Dans ce document, nous utilisons les codes de style suivants :

Caractères normaux : constats concernant la situation actuelle

Caractères italiques : pistes de réflexion

6.3. Les concours

La nécessité de faire évoluer les concours d'agility se base sur plusieurs constats :

- Les concours simples (75 chiens) laissent trop de gens en liste d'attente.
- Les concours à journée continue finissent tard et laissent aussi des concurrents hors course.
- Les concours doubles sont jugés moins conviviaux.
- Les conducteurs de chiens non-LOF se sentent lésés car ils bénéficient de moins d'épreuves tout en payant leur engagement au même prix que les conducteurs de chiens LOF.
- Les conducteurs aimeraient avoir plus d'épreuves voire plus de concours adaptés à leur niveau.
- Pour beaucoup, les concours commencent trop tôt et finissent trop tard.
- Plusieurs facteurs concourent à l'augmentation de la durée des journées de concours : le nombre de concurrents, le nombre d'épreuves, l'efficacité du juge et du club organisateur, le repas de midi, l'impression des résultats, la remise des prix,...
- Les procédures de demande d'engagement et de gestion de l'offre et la demande des places en concours sont lourdes et/ou opaques, et sources de friction.
- ...

Il y a de très multiples possibilités pour répondre à ces besoins d'évolution, tant sur la définition même de ce qu'est un « concours », tant sur les aspects « organisation », mais elles sont souvent contradictoires. Le groupe de travail est conscient du fait qu'il ne sera jamais possible de contenter tout le monde (concurrents de tous niveaux, juges et organisateurs), mais tâchera d'en contenter la plus grande majorité.

À cette fin, le GTA propose d'organiser un sondage de l'ensemble des licenciés afin d'identifier les opinions majoritaires. Ce sondage pourrait s'appuyer sur des outils Internet spécialisés pour mener de telles enquêtes. Une attention particulière sera portée à la représentativité de la population sondée, à l'authenticité des répondants et à l'unicité des réponses.

Une deuxième enquête sera menée auprès des juges d'agility, afin de cerner leur ressenti, leurs contraintes et leur désirs au niveau des concours dominicaux.

L'objectif sera d'avoir les résultats de ces deux enquêtes avant la réunion GTA du mois de juin.

6.4. Les BER :

6.5. Lieu d'organisation

L'appellation BER signifie Base d'Entraînement Régional, elle désigne initialement le lieu où se déroulent les entraînements régionaux. L'ancien GTA souhaitait que chaque régionale ait sa propre base et que celle-ci soit fixe. Pourquoi demander toujours au même club de recevoir les entraînements régionaux ? Certaines régionales ont déjà dérogé à cette règle.

Celles-ci doivent tourner sur l'ensemble des clubs volontaires dont les infrastructures le permettent. Cela éviterait dans les grandes régionales d'avoir de longs trajets pour toujours les mêmes participants.

6.6. Appellation

Ces rencontres s'appellent obligatoirement « Entraînement Régional » plus communément appelées par déformation ou excès de langage « BER ». Ces rencontres ne se limitent finalement pas aux participants de la même régionale.

L'appellation Stages de Perfectionnement conviendrait mieux. On peut également envisager d'autoriser et de différencier les Stages de Perfectionnement (BER) et les stages d'agility. Certains clubs souhaitent organiser des stages sans pour autant impliquer toute la régionale ou d'autres régionales. Ils préfèrent faire un stage entre personnes du même club car plus convivial qu'une BER. Ceci ne veut pas dire pour autant stage « sauvage ». On pourrait appeler cela stage d'agility. Celui-ci étant plus orienté par rapport aux désidératas du club organisateur et des compétiteurs.

6.7. Organisateur

Ces entraînements régionaux sont organisés par les délégués régionaux d'agility (DRA) en partenariat avec le CTR.

Ils pourraient aussi être organisés par les Présidents de club en collaboration avec le DRA et le CTR. Idéalement, les différentes dates seraient proposées par les présidents de club ou responsables agility lors de la réunion des présidents en fin d'année. Cela permettrait une rotation entre les clubs pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui organisent et reçoivent. Certains clubs organisateurs peuvent se faire prêter du matériel.

Cela permettrait que plusieurs clubs se dynamisent dans l'accueil de stages de perfectionnement.

6.8. Intervenants

Les intervenants sont des personnes volontaires et bénévoles. Leurs qualités de « conducteur chevronné » doivent être reconnues mais ils doivent aussi être pédagogues pour pouvoir transmettre leur savoir-faire. Il existe une liste de personnes habilitées à encadrer et animer ces entraînements mais elle est un peu erronée. Les membres de l'équipe de France sont priés d'assurer un ou deux entraînements régionaux par an. C'est un service rendu à la CNEAC en retour des frais engagés pour leur transport et leur hébergement lors des championnats du monde d'agility.

Or, un excellent technicien n'étant pas forcément un pédagogue, ce point ne devrait avoir aucun caractère obligatoire.

Cette liste des intervenants a grandement besoin d'être corrigée et surtout étoffée. Elle pourrait être complétée sur proposition des CTR puis validation par le GTA. On peut aussi envisager que des personnes soient proposées par des DRA sous couverts des CTR bien sûr, puis validation du GTA.

On se demande comment faire pour avoir plus d'intervenants : une formation (mais on ne devient pas pédago en un week-end...), conducteurs de 3 ?, moniteurs agility..... ?

C'est une bonne idée de passer par les CTR qui connaissent « leurs troupes » pour proposer des volontaires. Ces personnes transmettraient à leur CTR un petit récapitulatif de ce qu'ils ont fait au niveau compétition mais aussi au niveau enseignement ou investissement auprès des agilitistes. Ces intervenants doivent être intéressés par les différents types de conduite et les nouvelles méthodes d'apprentissage ; ils doivent connaître le règlement national et international et avoir le souci de se former continuellement par le biais de stages de haut niveau.

Ces intervenants seraient nommés pour animer des Stages de Perfectionnement (BER) 1,2 ou 3 (selon leurs compétences et leurs souhaits) pour une année avec tacite reconduction sauf si des faits graves nuisant au progrès des participants ou à leur sécurité et à celle de leur chien étaient rapportés et vérifiés. Dans ce cas, ces intervenants en seraient avertis par le GTA. Pour avoir une idée de ce qui se passe sur les terrains avec "nos" animateurs, il pourrait y avoir une feuille type d'inscription qui mentionne la possibilité de faire un retour par mail au GTA et à l'organisateur du stage.

6.9. Modalités d'organisation

Le DRA, via son CTR, effectue une demande auprès du secrétaire de la CNEAC pour obtenir un n° qui officialise l'évènement. La rencontre est ainsi rendue publique et apparaît sur le site de la CNEAC.

L'organisateur invite le(s) intervenant(s) de son choix. En accord avec le(s) intervenant(s) il forme ensuite des groupes de 8 à 12 personnes.

Pour que l'entraînement soit efficace, il ne faudrait pas dépasser 10 stagiaires par intervenant et par jour. Au-delà, le temps consacré à chaque stagiaire peut être considéré comme insuffisant.

Préciser si possible le thème de la BER ou « Stage de Perfectionnement » (niveau 1, 2, 3, spécial moniteurs, jeunes, épreuves+, etc...) :

- Stage Perfectionnement 1 : chiens qui sont déjà en concours (niveau 1er degré, épreuves simples) ou qui sont sur le point de démarrer.
- Stage Perfectionnement 2 : niveau 2è degré et épreuves simples
- Stage Perfectionnement 3 : niveau épreuves plus ou 3ème degré

6.10. Indemnités

L'intervenant ne peut être rémunéré pour ses services en tant que bénévole. Pour le rémunérer, il faudrait qu'il soit officiellement reconnu comme professionnel ou salarié. Il reçoit une indemnité kilométrique à hauteur de 0,40 €/km. Si deux intervenants décident de covoiturer pour se rendre à un entraînement régional, il n'y a qu'un seul défraiement. Les intervenants sont logés chez l'habitant ou à l'hôtel sans qu'un standing minimum soit imposé. (Les juges doivent être hébergés dans des hôtels de minimum 2 étoiles.)

Possibilité de limiter l'intervention du formateur à une seule journée, comme pour les juges.

Si les intervenants devaient être rémunérés, se renseigner sur une façon légale de le faire. A priori, cela nécessiterait que les intervenants se déclarent auprès de l'URSSAF en tant que travailleur indépendant ou auto-entrepreneur, afin de disposer d'un numéro SIRET. L'organisateur pourrait alors lui verser un honoraire en bon et dû forme. De son côté, l'intervenant devrait acquitter les cotisations sociales correspondantes auprès des services de l'état. Il se peut aussi que l'intervenant soit soumis aux obligations de la loi L212-1 du code du sport ("Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle..., les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles").

Une alternative aux versements d'honoraires serait de subventionner les intervenants en remboursant leurs propres frais de formation sur des stages « pointus » animés par des personnes reconnues (en France ou à l'étranger). Ceci aurait le double avantage de les former à un plus haut niveau mais aussi à ce que cette formation profite par la suite à tous.

6.11. Tarif

Le tarif est variable, très variable !! On trouve des entraînements à 10 € et d'autres à 150 € par stagiaire. Ce tarif doit prendre en compte les indemnités kilométriques des intervenants, leur hébergement et leurs repas.

Au-delà du fait que certains clubs se font une marge, chaque club est libre d'inviter un intervenant plus ou moins proche. L'aspect financier ne rebute pas tout le monde puisque certains n'hésitent pas à payer des entraînements professionnels hors de prix ou d'effectuer des stages avec des intervenants étrangers.

Plutôt que d'ignorer ces pratiques, il nous semble opportun de les légaliser afin de mieux les maîtriser, et proposer des Stages de Perfectionnement haut niveau avec l'élite mondiale.

Le Stage de Perfectionnement devrait ne présenter quasi aucun bénéfice, un budget prévisionnel devrait être établi en ne tenant compte que des dépenses réelles, le prix étant alors fixé en conséquence.

6.12. Jeunes conducteurs

Voici les différentes pistes de réflexion :

- Mettre sur le site CNEAC les fonctions du responsable Jeunes Conducteurs de la régionale. Beaucoup ne savent pas ce que l'on attend d'eux.
- Permettre aux moins de 7 ans de concourir mais le juge pourra à tout instant, s'il voit que le jeune a du mal à maîtriser son chien, lui faire réaliser une partie du parcours (4 à 5 obstacles par exemple) ou éliminer l'équipe.
- Le président de club ou le responsable agility devra vérifier le niveau de l'équipe avant de l'inscrire en concours.
- Permettre aux poussins d'avoir un jouet (petit) dans la main pour faire le parcours... sans le donner bien sûr (ou friandise mais se pose le problème de la perte de cette friandise sur le parcours). L'exemple est copié sur l'obérythmée où les 1er pas peuvent avoir une friandise dans les mains.
- Donner la possibilité aux juniors d'être inclus dans l'ordre de passage des seniors. Choix qui doit être dit à la remise des dossards et qui restera identique toute la journée.
- Cela peut poser un problème pour les chiens conduits à la fois par un senior et un jeune conducteur : le possibilité de mécanisation du chien peut être vue comme un avantage injuste.
- Faire des parcours différents pour les poussins.
- Trouver une possibilité pour le junior qui passe en senior de ne pas être obligé de passer le brevet. Le problème est qu'un jeune conducteur peut passer avec n'importe quel chien.
- Faire un classement pour les juniors et nommer tous les jeunes à la remise des prix.
- Pouvoir organiser librement des entraînements régionaux sans obligation par exemple de passer par une BER.
- Travailler sur une autre date du Championnat de France car en hiver se pose le problème de la météo, la difficulté pour obtenir une salle et un sol adéquat ...
- Faire 1 BER par an et par grande région sur la pratique de l'agility, doublée d'une partie théorique sur le chien concernant la santé, le comportement, la morphologie etc... Nous pourrions ajouter que ces 4 BER serviront pour établir une sélection ou classement pour les inscriptions à l'EOJ 2015. Ceci pourrait permettre d'ouvrir ces BER aux jeunes jusqu'à 18 ans et s'il y a besoin de faire une sélection pour l'EO Junior.

Quotas

6.13. Point à valider

Pour 2015, prendre comme base pour les quotas le nombre de licences au 1er février afin de permettre la participation de ceux qui ont pris une nouvelle licence (3e degré) en vue de cette participation.

Juges finales

6.14. Document à valider : Juges Finales Agility (2014)

Juges Finales Agility 2014

Les juges pressentis

Championnat de France (ANNONAY)

Jean-Luc DESSAUX ; Michel PERAIN; Michel DURIEUX ; Nicolas RENAUD ;

Grand Prix de France (Les SORINIERES)

Didier TIMMERMANS ; Patrick FOURCOT ; Dominique FAVRE ; Steve MEDAUER.

Trophée par Equipes (St HUBERT du NORD)

Guy DESHAIES ; Christian GUILLEMARD ; Patrick GARCON ; Maryannic JOURDEN ;

Championnat de France Jeunes conducteurs

Gérard GERY

Championnat de France ANNONAY	14 et 15 Juin 2014	Accepte	Indisponible
Jean-Luc DESSAUX	contacté	OUI	
Michel PERAIN	contacté	OUI	
Michel DURIEUX	contacté	OUI	
Nicolas RENAUD	contacté	OUI	

Grand Prix de France SORINIERES	5 et 6 juillet 2014	Accepte	Indisponible
Didier TIMMERMANS	contacté	OUI	
Dominique FAVRE	contacté	OUI	
Steve MEDAUER	contacté	OUI	
Patrick FOURCOT	contacté	OUI	

Trophée par équipes St Hubert du Nord	ARMBOUTS CAPPEL 9 et 10 Août 2014	Accepte	Indisponible
Guy DESHAIES	contacté	OUI	
Christian GUILLEMARD	contacté	OUI	
Maryannic JOURDEN	contacté	OUI	
Patrick GARCON	contacté	OUI	

Coupe et CDF Jeunes Conducteurs	GUEBWILLER-Haut Rhin Samedi 25 Octobre 2014	Accepte	Indisponible
Gérard GERY		OUI	

Pour mémoire 2013

Championnat de France

Francis Chevalier ; David POWELL ; Jacky BLANC ; Serge RAFIN.

Grand Prix de France

René RAUWEL ; Michel PERAIN ; Jean ROUL ; Béatrice BETBEDER.

Trophée par Equipes

Gérard GERY ; Daniel MEYRIEUX ; Jean-Claude NAVARRET ; Philippe JEANCLAUDE.

6.15. Point à valider

Enlever la condition « 7 ans minimum ».

1 Licences en 3e degré

6.16. Points à valider Extension des points déjà validés pour le championnat régional

"Le détenteur d'une carte conducteur peut conduire le chien sur toutes les épreuves."

Cette modification se justifie par la volonté de conserver à l'agility son aspect convivial et familial, même pour un chien licencié en 3e degré.

"Un chien doit concourir au niveau correspondant à sa licence : 2ème ou 3ème degré et ce, qu'il soit conduit par le détenteur de la licence ou bien par le détenteur d'une carte conductrice."

Cette précision vise une plus grande équité vis-à-vis des licenciés en 2e degré, qui se voyait parfois confrontés à des chiens licenciés en 3e degré, mais conduits par le détenteur d'une carte conductrice.

6.17. Conditions d'obtention d'une nouvelle licence

Règle actuelle :

- Justification d'un classement dans les 3 premiers dans 3 concours officiels 2ème degré avec les qualificatifs EXC sans faute sous 2 juges différents depuis le dernier Championnat du Monde d'Agility de la F.C.I.

Règle proposée :

- Justification d'un classement dans les 3 premiers dans 3 concours officiels 2ème degré avec les qualificatifs EXC sans faute sous 2 juges différents dans les 12 mois précédant la demande.

Par ailleurs, vu les nouvelles conditions de participation à la coupe et au championnat régional des licenciés en 3e degré (cf. "Conditions de participation et de sélection 2014 (seniors)", paragraphes 2.2.a et 3.2.a), après validation par la SCC (mai 2014), un communiqué GTA précisera que le paragraphe 5.3.1 de l'actuel "Cahier des charges de l'organisation d'un concours" est modifié comme suit :

"5.3.1 Maintien en 3ème degré.

Le maintien en 3ème degré est au libre choix du conducteur. "(Suppression de la clause interdisant la redescende en 2 en cours d'année)

2 Vainqueurs des finales

6.18 Points à valider

Règle actuelle :

- Les équipes championnes de l'année précédente dans chaque catégorie peuvent participer aux Championnat Régional et Sélectifs du GPF et Trophée sans remettre en cause leur participation à la finale. Ils ne peuvent par contre prétendre au titre de champion régional ou autre L'équipe Maître/chien doit être inchangée. L'objectif est de participer à la fête régionale. Ils ne sont pas pris en compte dans les quotas régionaux.

Règle proposée

- Les équipes vainqueurs de l'année précédente dans chaque catégorie peuvent participer au

Championnat Régional, et aux Sélectifs du GPF et du Trophée, sans remettre en cause leur participation à la finale, s'ils remplissent les conditions demandées. L'équipe maître/chien doit être inchangée. Ils ne sont pas pris en compte dans les quotas régionaux.
(cf. 3 documents "Conditions...")

Point du règlement : la table

6.19 Règles actuelles

Obstacles obligatoires (chapitre D) : Les obstacles obligatoires sur une épreuve « AGILITY » Le slalom ; La table ; Tunnel rigide et/ou souple ; Obstacles à zones ; Haies simples

Spécification (chapitre DC.d) : La table : Voir dessin. Surface : Minimum: 0,90 x 0,90 m - Maximum: 1,20 x 1,20m. Catégorie « A » hauteur 35 cm, Catégorie « B, C, D » hauteur 50 cm.

Types d'épreuves homologuées (chapitre H) : Il y a deux types d'épreuves officielles homologuées : les épreuves «AGILITY» avec zones de contact et table, les épreuves «Jumping» sans zones de contact ni table.

La table sera placée sur toutes les épreuves d'Agility.

6.20. Addendum proposé

- a) La table est obligatoire sur l'épreuve Agility 1 et sur au moins une autre épreuve d'agility d'un concours classique. Dans toutes les manifestations nationales d'agility, la table est obligatoire sur au moins une épreuve d'agility. Sur toutes les autres épreuves d'agility, la table est facultative.
- b) La hauteur de la table en catégories B et D est désormais identique à celle de la catégorie A : 35 cm (la hauteur en catégorie C reste inchangée : 50 cm).

3 Point du règlement : le départ

6.21. Règle actuelle

g - Déroulement des épreuves

Le conducteur, après avoir déposé tous les objets (laisse, collier, ceinture-banane, etc.), sort du SAS avec son chien au pied à l'invitation du juge. Il se présente sur le ring et place son chien en position bloquée derrière la ligne de « DEPART ». Il ne doit rien conserver en main pendant l'épreuve. Il prend position à l'endroit de son choix, sur le parcours. Après avoir franchi la ligne de départ, le conducteur ne doit pas revenir en arrière et franchir à nouveau cette ligne à l'exception d'un chien débutant sur ordre du juge.

Il donne le commandement de départ à son chien sur ordre du juge.

Le chronomètre est déclenché au moment où le chien franchit la ligne de «DEPART». Les signaux acoustiques et commandements divers sont autorisés tout au long du parcours. A partir du signal de départ, le conducteur guide son chien pour l'amener à franchir les obstacles dans l'ordre prévu sans toucher ni le chien ni les obstacles. Le conducteur ne doit pas franchir, enjambrer ou passer sous les obstacles. La fin du parcours et du chronométrage prend effet après le franchissement, par le chien, de la ligne d'arrivée. A la fin de l'épreuve, l'équipe rejoint immédiatement le sas d'arrivée afin de remettre le chien en laisse et de récupérer son matériel en sortant du terrain.

6.22. Addendum proposé

- a) Le conducteur se présente sur le parcours avec son chien, au sol ou dans les bras, avec ou sans laisse. Sur

l'ordre du juge, il place son chien en position bloquée (debout, assis ou couché) derrière la ligne de départ. Si le chien porte encore sa laisse, le conducteur détache la laisse et enlève le collier, dont le port n'est pas autorisé en concours pour des raisons de sécurité. Le conducteur ne doit rien conserver en main pendant l'épreuve.

b) Le conducteur peut prendre position à l'endroit de son choix sur le parcours. Il donne le commandement de départ à son chien. Le chronomètre est déclenché au moment où le chien franchit la ligne de départ.

c) Les signaux acoustiques et commandements divers sont autorisés tout au long du parcours. À partir du signal de départ, le conducteur guide son chien pour l'amener à franchir les obstacles dans l'ordre prévu sans toucher ni le chien ni les obstacles. Le conducteur ne doit pas franchir, enjamber ou passer sous les obstacles.

d) La fin du parcours et du chronométrage prend effet après le franchissement, par le chien, de la ligne d'arrivée. À la fin de l'épreuve, l'équipe rejoint immédiatement la sortie.

Note : cet addendum supprime le chapitre « g - Déroulement des épreuves » du Règlement d'Agility de la SCC 2012.

Concours spécial 3e degré

6.23 Document à valider : Cahier des charges et règlement concours spécial 3^{ème} degré

Concours spécial 3e degré — Cahier des charges et règlement

Les concours spéciaux 3e degré sont destinés à réunir un grand nombre des meilleurs compétiteurs et les faire concourir ensemble, sur des parcours de technique élevée.

1. Cahier des charges

Les concours spéciaux 3e degré sont régis par le cahier des charges d'un concours classique, étendu par les conditions spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Organisation

a) Les concours spéciaux 3e degré sont au nombre de 1 par an et par grande région.

b) Le club organisateur peut organiser un concours classique la veille ou le lendemain, mais celui-ci ne pourra pas comporter d'épreuve de 3e degré.

c) Sur le plan national, deux concours spéciaux 3e degré ne peuvent pas être organisés à moins de deux jours d'intervalle. Les CTR s'assurent auprès du secrétaire de la CNEAC que cette condition est respectée.

1.2. Juge(s)

Les concours spéciaux 3e degré sont jugés par des juges qualifiés (français ou étrangers).

1.3. Invitation aux concurrents

a) Les concours spéciaux 3e degré sont ouverts à tous les concurrents 3^{ème} degré de France.

b) Les clubs organisateurs doivent envoyer les invitations aux CTR pour diffusion et demander une publication de l'invitation sur le site officiel de la CNEAC via le secrétariat de la CNEAC.

1.4. Gestion informatique

Pour parfaire l'homologation des résultats obtenus, il faut se rapprocher du responsable national informatique, il vous communiquera la manière de procéder avec le programme Progreso.

2. Règles spécifiques

Les concours spéciaux 3^{ème} degré sont régis par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

2.1. Épreuves

- a) Un concours spécial 3e degré comprend deux Agility 3 et deux Jumping 3.
- b) Une des deux épreuves Agility 3 (précisée dans le programme de la journée) permettra d'obtenir un qualificatif pour le prochain championnat régional.

2.2. Détermination du TPS

Dans chaque épreuve, le TPS est déterminé à partir du temps du chien le mieux classé dans la catégorie + 15%. Le meilleur chien est celui qui est le plus rapide parmi ceux ayant le moins de pénalités de parcours.

6 Concours Golden 3 CNEAC

6.24. Document 1 à valider Règlement Concours Golden 3 CNEAC

Concours Golden 3 CNEAC — Règlement

Le Concours Golden 3 CNEAC vise à réunir les meilleurs compétiteurs et les faire concourir ensemble, sur des parcours de technique élevée, dans un challenge qui désignera la meilleure équipe dans chaque catégorie. La compétition comprend une phase sélective et une phase finale organisées au même lieu sur les deux jours d'un même week-end.

1. Règles spécifiques

La compétition est régie par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Détermination du TPS

Dans chaque épreuve, le TPS est déterminé à partir du temps du chien le mieux classé dans la catégorie + 15%. Le meilleur chien est celui qui est le plus rapide parmi ceux ayant le moins de pénalités de parcours.

1.2. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
- b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 30 minutes suivant l'affichage.
- c) Les résultats complets sont affichés à l'issue de la remise des prix pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

1.3. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président de la CNEAC et par le responsable du Groupe de Travail Agility.

2. Phase sélective

2.1. Conditions de participation

La participation aux épreuves sélectives est ouverte à tous les titulaires d'une licence 3e degré à la date d'inscription.

2.2. Inscription

- a) La feuille d'engagement et le règlement des frais d'inscription doivent parvenir à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci et, au plus tôt, huit semaines avant la date de la manifestation.
- b) La prise en compte des demandes d'engagement se fait selon un mode défini par le comité d'organisation (quota, réception dossiers, etc.). Le mode de sélection choisi sera porté à la connaissance des clubs dans la lettre d'invitation. L'arbitrage est fait par le comité d'organisation. La décision est collégiale et sans appel.
- c) Le dossier d'inscription comprend :
 - Une feuille d'engagement remplie en caractères d'imprimerie.
 - La photocopie lisible du certificat antirabique pour les chiens catégorisés ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral.
 - Un chèque non-agrafé dont le montant et l'intitulé seront précisés sur la feuille d'engagement.
 - Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.

2.3. Remise des dossards

Les dossards sont remis aux concurrents le matin du premier jour de la compétition, avant les épreuves, en échange de la licence qui est conservée par l'organisation et restituée à l'issue de la première journée d'épreuves.

2.4. Épreuves

- a) La phase sélective se joue sur deux épreuves : 1 jumping et 1 agility.
- b) L'épreuve d'agility de la phase sélective permettra d'obtenir un qualificatif pour le prochain championnat régional.
- c) Un classement sera établi pour chaque épreuve et pour le cumul des deux épreuves (éliminations, pénalités, temps).

2.5. Ordres de passage

Un ordre de passage des concurrents dans chaque catégorie est établi comme suit :

- première épreuve : selon un ordre pré-établi par les organisateurs (de préférence aléatoire) ;
- deuxième épreuve : selon l'ordre de classement inverse de la première épreuve.

2.6. Sélection pour la phase finale

- a) Sont sélectionnés pour la phase finale les chiens les mieux classés dans chaque épreuve et les chiens les mieux classés au cumul des deux épreuves, et cela dans les limites suivantes :

- les 10 premiers chiens en catégorie A
- les 10 premiers chiens en catégorie B
- les 20 premiers chiens en catégorie C
- les 5 premiers chiens en catégorie D

b) Si un chien satisfaisant les conditions de sélection à la deuxième épreuve est déjà sélectionné dans la première épreuve, sera alors sélectionné le prochain chien dans le classement de la deuxième épreuve, toujours dans la limite du nombre indiqué.

c) Si un chien satisfaisant les conditions de sélection au cumul des épreuves est déjà sélectionné dans une des deux épreuves, sera alors sélectionné le prochain chien dans le classement au cumul, toujours

dans la limite du nombre indiqué.

d) Seront ainsi sélectionnés pour les épreuves finales au plus 135 chiens, répartis de la façon suivante :

A	B	C	D	Total
30	30	60	15	135

3. Phase finale

3.1. Épreuves

- a) La phase finale se joue sur deux épreuves : 1 jumping et 1 agility.
- b) Le classement sera établi selon le cumul des deux épreuves (éliminations, pénalités, temps).

3.2. Ordres de passage

Un ordre de passage des concurrents dans chaque catégorie est établi comme suit :

- première épreuve de la phase finale : selon un ordre pré-établi par les organisateurs (de préférence aléatoire) ;
- deuxième épreuve de la phase finale : selon l'ordre de classement inverse de la première épreuve.

3.3. Récompenses

- a) Le vainqueur de chaque catégorie se verra remettre le titre de Vainqueur du Concours Golden 3 de la CNEAC.
- b) Les vainqueurs des catégories A, B et C seront qualifiés d'office pour l'European Open de l'année suivante (où il devront concourir dans la catégorie FCI correspondant à leur taille). Si un vainqueur est déjà sélectionné par un autre biais, ce sera le second qui sera qualifié, et ainsi de suite.

6.25. Document 2 à valider : Cahier des charges Concours Golden 3 de la CNEAC

Concours Golden 3 CNEAC — Cahier des charges

Ce cahier des charges est établi par le Groupe de Travail Agility pour le compte de la CNEAC. Le but essentiel est d'aider l'organisateur à mettre sur pied cette manifestation dans les meilleures conditions. Le club organisateur et la régionale accueillante s'engagent à respecter le présent cahier des charges.

1. Préparatifs

1.1. Organisateur

- a) L'organisation de la manifestation est confiée à une régionale, sous l'égide de son CTR.
- b) L'organisation logistique est confiée à un club ou à plusieurs clubs.
- c) Les responsables du Groupe de Travail Agility et du Groupe de Travail Grands Événements font partie du comité d'organisation.

1.2. Nombre de concurrents

Le nombre total de concurrents est limité à 400.

1.3. Jury

- a) Le jury est composé de trois juges qualifiés (français et/ou étrangers) dont au moins un juge français.
- b) La composition du jury est établie par la CNEAC, sur proposition du responsable du Groupe de Travail Agility.

1.4. Invitation aux concurrents

- a) Au moins 10 semaines avant la manifestation, le comité d'organisation prépare une invitation et une feuille d'engagement à diffuser aux concurrents,
- b) L'invitation comportera notamment :
 - le montant de l'engagement et les modalités de son paiement (ordre des chèques) ;
 - le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne chargée de réceptionner les demandes d'engagement.

1.5. Programme

- a) Un programme horaire détaillé de la manifestation sera établi par le comité d'organisation.
- b) Il sera publié sur le site de la CNEAC et affiché sur place.

2. Lieu de la manifestation

La manifestation devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public.

2.1. Site

- a) Stade, espaces verts (terrain plat) ou toute autre structure permettant l'implantation de deux rings d'évolution.
- b) Herbeux ou revêtement non glissant.

2.2. Accueil

- a) L'accès au site doit être gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs.
- b) Parking sécurisé VL 250 places.
- c) Parking sécurisé camping-cars 100 à 150 places.
- d) Parking Officiel (carton identifiant) sécurisé avec emplacement VL et camping car, ouvert également aux CTR.
- e) Réalisation d'un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation.
- f) Points d'eau fraîche, voire brumisateurs pour rafraîchir les chiens.
- g) Respect des directives de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).
- h) Poste de secours (pompiers ; sécurité civile ou secouristes).
- i) Point véto ou numéro d'urgence.
- j) Vidange des poubelles, nettoyage des sanitaires, approvisionnement ramasse crottes.
- k) Sanitaires en nombre suffisant conformément à la réglementation.

2.3. Informatique

- a) La gestion Informatique de la manifestation est faite par le responsable informatique régional, ou une personne désignée par l'organisation en cas d'empêchement, à qui nous confierons le logiciel dédié pour la gestion de celle-ci.
- b) Les feuilles de terrain sont de couleurs différentes pour éviter les erreurs de saisies.
- c) Deux personnes sont nécessaires pour la saisie des résultats.

2.4. Infrastructures

- a) Tribunes public : facultatif
- b) Barrières de police ou autre moyen suffisamment efficace pour clôturer les rings et les sas.
- c) Deux rings, avec un intervalle de séparation entre les rings : 10 m.
- d) Surface de chaque ring : 1000m², implantation type :

2.5. Equipements et fournitures à prévoir

2.5.1. Terrains

- a) 2 parcours complets conformes au règlement agility en vigueur.
- b) Table :
 - avec tapis électronique ;
 - prévoir tapis pour chienne en chaleur (2 fois x terrain).
- c) Prévoir une décoration éventuelle : arbustes, fleurs, plantes, etc.

2.5.2. Sonorisation et électricité

- a) Sonorisation des terrains : 1 équipement par terrain avec micro sans fil
- b) Sonorisation générale (facultatif)
- c) Rallonges électriques en nombre suffisant pour l'alimentation :
 - des chronomètres électroniques sur les terrains ;
 - des sonorisations ;
 - du secrétariat informatique.

2.5.3. Tableaux d'affichage

- a) Tableaux d'affichage des ordres de passage.
- b) Tableaux d'affichage des résultats.
- c) Ruban adhésif, punaises ou agrafeuse pour les tableaux d'affichage.

2.5.4. Dossards

- a) Numéros de 001 à 400 environ
- b) En nombre suffisant d'exemplaires (ex. étiquettes autocollantes)

2.5.5. Remise des prix

- a) Podium avec 3 marches, équipé avec le logo SCC.
- b) Trophées (pris en charge par l'organisateur) : 1 trophée pour les trois premiers de chaque catégorie (A, B, C, D), soit potentiellement : $3 \times 4 = 12$ trophées.

2.6. Chronométrage électronique

- a) Gestion par l'Équipe Groupe de Travail Agility.
- b) 2 personnes fournies par l'organisation.
- c) 1 table support pour le matériel et ordinateur.
- d) 2 chaises.
- e) 1 alimentation indépendante 220 Volts – 50 Hz – 2 ampères.

2.7. Personnel de terrain à prévoir

- a) Pour chaque terrain :
 - 1 responsable équipe de terrain
 - 1 commissaire aux concurrents
 - 4 personnes aux obstacles
 - 1 secrétaire au juge (expérimenté)
 - 1 liaison secrétariat
 - 1 chronométrage manuel
- b) Nombre total pour les 2 terrains + chronométrage électronique (cf. 2.6.b) : $2 \times 9 + 2 = 20$ personnes

3. Communication

- a) Au moins 2 semaines avant la manifestation, le comité d'organisation envoie tout renseignement jugé utile (dont les coordonnées téléphoniques des responsables) : au Jury, aux officiels cynophiles,

aux élus locaux, avec les coordonnées téléphoniques des responsables et tous les renseignements jugés utiles.

b) Annonce de la manifestation (facultatif) : presse locale, presse régionale, presse spécialisée, affichage, radio et télévision.

4. Déroulement

4.1. Remise des dossards

Cf. règlement.

4.2. Ordre de passage

Cf. règlement.

4.3. Affichage des résultats

Cf. règlement.

6 Championnat de France d'agility

6.26. Document à valider : Conditions Championnat de France Agility (2014) (seniors)

1. Généralités

- a) Les qualificatifs sont comptabilisés à partir du championnat régional de l'année précédente.
- b) Le chien doit concourir au niveau correspondant à sa licence : 2ème ou 3ème degré.
- c) Le chien peut être conduit indifféremment par le licencié ou par le détenteur d'une carte conducteur, mais ce doit être le même conducteur sur toutes les épreuves. En cas de sélection, c'est toujours ce même conducteur qui doit conduire le chien à la finale.

2. Conditions de participation à la coupe régionale

2.1. Deuxième degré

3 qualificatifs Excellent ou Très Bon obtenus avec 3 juges différents.

2.2. Troisième degré

- a) 3 qualificatifs Excellent ou Très Bon sous 3 juges différents
- b) Les équipes maître/chien qui ont obtenue leur première licence en 3e degré depuis le dernier championnat régional peuvent présenter au plus 2 qualificatifs Agility 2 acquis avant l'obtention de cette licence.
- c) Un chien licencié en 3e degré peut être conduit par le détenteur d'une carte conductrice.

3. Conditions de participation au championnat régional

3.1. Deuxième degré

5 qualificatifs Excellent avec au moins 3 juges différents.

3.2. Troisième degré

- a) 5 qualificatifs Excellent sous 3 juges différents
- b) Les équipes maître/chien qui ont obtenue leur première licence en 3e degré depuis le dernier championnat régional peuvent présenter au plus 3 qualificatifs Agility 2 acquis avant l'obtention de cette licence.
- c) Un chien licencié en 3e degré peut être conduit par le détenteur d'une carte conductrice.

4. Conditions de sélection pour la finale

- a) Pour participer à la sélection pour la finale du Championnat de France, il faut justifier de 5 qualificatifs Excellent sous 3 juges différents depuis le dernier championnat régional en épreuve 2ème ou 3ème degré (cf. §8.).
- b) Pour être sélectionnable, il faut obtenir sur chaque manche des épreuves du championnat régional, 1 Excellent ou 1 Très Bon.
- c) La sélection s'effectue sur le cumul des pénalités des 5 justificatifs Excellent, plus les 2 manches du Championnat Régional.
- d) Seront sélectionnés dans l'ordre du classement les concurrents qui souhaitent participer à la finale dans la limite des quotas attribués à chaque région (voir §8.)
- e) L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du championnat régional, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelle que raison que ce soit.
- f) La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du juge du championnat régional.
- g) Le listage des sélectionnés remplissant les conditions de participation sera affiché.

5. Vainqueurs de la finale de l'année précédente

- a) Les vainqueurs de la finale du Championnat de France de l'année précédente sont qualifiés d'office hors quota. L'équipe maître/chien doit être inchangée. Ils arrivent à la finale avec 0 pénalités.
- b) Ils peuvent participer au championnat régional sans remettre en cause leur participation à la finale. Ils ne sont pas pris en compte dans les quotas régionaux.
- c) Le CTR a la responsabilité de joindre une feuille d'acceptation de participation du ou des champions de l'année précédente et un chèque, dans les mêmes conditions que les sélectionnés de la régionale.

6. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le championnat régional, le CTR transmettra le dossier complet des personnes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis Devins
56 rue des Tilleuls
57100 Manom

avec, pour chaque sélectionné qui accepte sa sélection :

- a) Le cumul des épreuves avec les pénalités.
 - b) La feuille d'acceptation de participation dûment complétée et signée par le participant, ou par son responsable légal s'il s'agit d'un mineur.
 - c) Un chèque de 20 euros à l'ordre de « Agility Club Annonay ». Noter au dos du chèque le nom du participant pour chaque sélectionné. Aucun remboursement n'est effectué après réception des dossiers.
- et, pour chaque sélectionné qui refuse sa sélection : la feuille de refus de participation dûment complétée et signée par le participant, ou par son responsable légal s'il s'agit d'un mineur.

7. Transmission des données

Le fichier de sauvegarde réalisé par PROGESCO doit être envoyé pour courrier électronique à :

jeandenis.devins@gmail.com

8. Quotas

8.1. Deuxième degré

Le tableau suivant donne les quotas pour chaque régionale au prorata du nombre de licences deuxième degré au 31 décembre 2013 dans l'optique d'une finale avec 300 chiens. Un quota minimal de 1 chien est appliqué dès que la catégorie comporte au moins un licencié dans la régionale.

Libelle régionale	Nombre de licenciés					Quotas				
	A	B	C	D	Total	A	B	C	D	Total
ALSACE SC-BAS RHIN	25	27	61	5	118	2	2	5	1	10
ALSACE SC-HAUT RHIN	23	21	52	1	97	2	2	4	1	9
AUVERGNE-BOURB.-VELAY	32	20	70	2	124	2	1	5	1	9
BASSE-NORMANDIE	16	12	54	3	85	1	1	4	1	7
BOURGOGNE	41	27	70	3	141	3	2	5	1	11
BRETAGNE	61	22	107	7	197	5	2	8	1	16
CENTRE	45	41	91	5	182	3	3	7	1	14
CHAMPAGNE-ARDENNE	28	14	51	1	94	2	1	4	1	8
CORSE			1		1			1		1
DORDOGNE	16	5	22	2	45	1	1	2	1	5
EURE	19	22	57	3	101	1	2	4	1	8
FRANCHE-COMTE	35	24	62	7	128	3	2	5	1	11
GIRONDE	20	30	57	5	112	1	2	4	1	8
ILE-DE-FRANCE	54	49	169	5	277	4	4	12	1	21
LANDES	20	7	31	2	60	1	1	2	1	5
LANGUEDOC-ROUSSILLON	65	37	122	8	232	5	3	9	1	18
LIMOUSIN	10	16	36	2	64	1	1	3	1	6
LORRAINE	68	53	111	5	237	5	4	8	1	18
LOT-ET-GARONNE	1	4	5		10	1	1	1		3
MIDI-COTE D'AZUR	92	43	189	10	334	7	3	14	1	25
OUTRE-MER S.C. GUADELOUPE										
OUTRE-MER S.C. MARTINIQUE										
OUTRE-MER S.C. NELLE CALEDONIE										
OUTRE-MER S.C. REUNION	9	2	12	1	24	1	1	1	1	4
PAYS-DE-LA-LOIRE	62	53	111	4	230	5	4	8	1	18
PICARDIE SC NORD-PICARDIE	18	14	52	5	89	1	1	4	1	7
PICARDIE SC OISE	15	7	53	3	78	1	1	4	1	7
POITOU-CHARENTES	44	40	90	6	180	3	3	7	1	14
PYRENEES-ATLANTIQUES	10	12	21		43	1	1	2		4
PYRENEES-GASCOGNE	50	41	86	2	179	4	3	6	1	14
QUERCY-ROUERGUE-PYRENEES	9	13	34		56	1	1	3		5
RHONE-ALPES	71	41	168	6	286	5	3	12	1	21
SEINE-MARITIME	22	16	62	2	102	2	1	5	1	9
ST-HUBERT-DU-NORD	37	39	111	6	193	3	3	8	1	15
Lauréats l'année précédente						1	1	1	1	4
Total	1 018	752	2 218	111	4 099	78	61	168	28	335

8.2. Troisième degré

Le tableau suivant donne les quotas pour chaque régionale au prorata du nombre de licences troisième degré au 31 décembre 2013 dans l'optique d'une finale avec 150 chiens. Un quota minimal de 1 chien est appliqué dès que la catégorie comporte au moins un licencié dans la régionale.

	Nombre de licenciés					Quotas				
Libelle régionale	A	B	C	D	Total	A	B	C	D	Total
ALSACE SC-BAS RHIN	3	3	6		12	1	1	1		3
ALSACE SC-HAUT RHIN	6	5	8		19	1	1	2		4
AUVERGNE-BOURB.-VELAY	7	1	9		17	2	1	2		5
BASSE-NORMANDIE	3	3	14	1	21	1	1	3	1	6
BOURGOGNE	6	4	15		25	1	1	4		6
BRETAGNE	4	4	12	1	21	1	1	3	1	6
CENTRE	4	4	14		22	1	1	3		5
CHAMPAGNE-ARDENNE	6	5	7		18	1	1	2		4
CORSE										
DORDOGNE	1	2	1		4	1	1	1		3
EURE	1	3	17		21	1	1	4		6
FRANCHE-COMTE	6	3	14		23	1	1	3		5
GIRONDE	7	5	4		16	2	1	1		4
ILE-DE-FRANCE	9	18	26		53	2	4	6		12
LANDES	1	1	1		3	1	1	1		3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	7	7	16		30	2	2	4		8
LIMOUSIN	1	1	3		5	1	1	1		3
LORRAINE	11	6	21	2	40	3	1	5	1	10
LOT-ET-GARONNE										
MIDI-COTE D'AZUR	13	6	22		41	3	1	5		9
OUTRE-MER S.C. GUADELOUPE										
OUTRE-MER S.C. MARTINIQUE										
OUTRE-MER S.C. NELLE CALEDONIE										
OUTRE-MER S.C. REUNION										
PAYS-DE-LA-LOIRE	5	7	16		28	1	2	4		7
PICARDIE SC NORD-PICARDIE	4	2	1		7	1	1	1		3
PICARDIE SC OISE	8	5	6		19	2	1	1		4
POITOU-CHARENTES	1	3	10		14	1	1	2		4
PYRENEES-ATLANTIQUES	1	2	1		4	1	1	1		3
PYRENEES-GASCOGNE	3	5	14		22	1	1	3		5
QUERCY-ROUERGUE-PYRENEES		1	4		5		1	1		2
RHONE-ALPES	20	12	42		74	5	3	10		18
SEINE-MARITIME	2	3	20		25	1	1	5		7
ST-HUBERT-DU-NORD	5	10	14		29	1	2	3		6
Lauréats l'année précédente						1	1	1	1	4
Total	145	131	338	4	618	41	37	83	4	165

7 Grand Prix de France d'Agility

6.27. Document à valider ; Conditions GPF Agility (2014) (seniors)

Grand Prix de France d'Agility — Conditions de participation et de sélection 2014 (seniors)

1. Conditions de participation au sélectif

3 qualificatifs Excellent ou Très Bon, avec 3 juges différents, depuis le sélectif régional de l'année précédente.

2. Conditions de sélection pour la finale

- Pour être sélectionnable, il faut obtenir sur chaque manche des épreuves du sélectif régional, 1 Excellent ou 1 Très Bon.
- Seront sélectionnés dans l'ordre du classement les concurrents qui souhaitent participer à la finale dans la limite des quotas attribués à chaque région (voir §6.)
- L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du sélectif régional, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelle que raison que ce soit.
- La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du juge du sélectif régional.

e) Le listage des sélectionnés remplissant les conditions de participation sera affiché.

3. Vainqueurs de la finale de l'année précédente

- a) Les vainqueurs de la finale du Grand Prix de France de l'année précédente sont qualifiés d'office hors quota. L'équipe maître/chien doit être inchangée.
- b) Ils peuvent participer au sélectif régional sans remettre en cause leur participation à la finale. Ils ne sont pas pris en compte dans les quotas régionaux.
- c) Le CTR a la responsabilité de joindre une feuille d'acceptation de participation du ou des vainqueurs de l'année précédente et un chèque, dans les mêmes conditions que les sélectionnés de la régionale.

4. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTR transmettra le dossier complet des personnes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis Devins
56 rue des Tilleuls
57100 Manom

avec, pour chaque sélectionné qui accepte sa sélection :

- a) La feuille d'acceptation de participation dûment complétée et signée par le participant, ou par son responsable légal s'il s'agit d'un mineur.
 - b) Un chèque de 20 euros à l'ordre de « ECS ». Noter au dos du chèque le nom du participant pour chaque sélectionné. Aucun remboursement n'est effectué après réception des dossiers.
- et, pour chaque sélectionné qui refuse sa sélection : la feuille de refus de participation dûment complétée et signée par le participant, ou par son responsable légal s'il s'agit d'un mineur.

5. Transmission des données

- a) Le fichier de sauvegarde réalisé par PROGESCO doit être envoyé pour courrier électronique à :
jeandenis.devins@gmail.com

6. Quotas

Le tableau suivant donne les quotas pour chaque régionale au prorata du nombre de licences au 31 décembre 2013 dans l'optique d'une finale avec 450 chiens. Un quota minimal de 1 chien est appliqué dès que la catégorie comporte au moins un licencié dans la régionale.

Libelle régionale	Nombre de licenciés					Quotas				
	A	B	C	D	Total	A	B	C	D	Total
ALSACE SC-BAS RHIN	49	40	113	7	209	3	2	7	1	13
ALSACE SC-HAUT RHIN	48	42	82	4	176	3	2	5	1	11
AUVERGNE-BOURB.-VELAY	68	44	152	2	266	4	3	9	1	17
BASSE-NORMANDIE	34	25	113	7	179	2	1	7	1	11
BOURGOGNE	59	40	136	6	241	3	2	8	1	14
BRETAGNE	116	54	235	13	418	7	3	14	1	25
CENTRE	71	68	163	8	310	4	4	10	1	19
CHAMPAGNE-ARDENNE	60	24	98	1	183	4	1	6	1	12
CORSE			1		1			1		1
DORDOGNE	23	11	35	4	73	1	1	2	1	5
EURE	24	26	100	4	154	1	2	6	1	10
FRANCHE-COMTE	68	43	153	12	276	4	3	9	1	17
GIRONDE	32	49	85	7	173	2	3	5	1	11
ILE-DE-FRANCE	117	93	321	11	542	7	5	19	1	32
LANDES	38	12	68	2	120	2	1	4	1	8
LANGUEDOC-ROUSSILLON	116	71	249	15	451	7	4	15	1	27
LIMOUSIN	18	25	69	6	118	1	1	4	1	7
LORRAINE	134	82	196	11	423	8	5	11	1	25
LOT-ET-GARONNE	5	5	13		23	1	1	1		3
MIDI-COTE D'AZUR	163	89	337	21	610	10	5	20	1	36
OUTRE-MER S.C. GUADELOUPE										
OUTRE-MER S.C. MARTINIQUE										
OUTRE-MER S.C. NELLE CALEDONIE										
OUTRE-MER S.C. REUNION	12	3	35	2	52	1	1	2	1	5
PAYS-DE-LA-LOIRE	97	85	215	7	404	6	5	13	1	25
PICARDIE SC NORD-PICARDIE	39	26	93	8	166	2	2	5	1	10
PICARDIE SC OISE	32	22	89	4	147	2	1	5	1	9
POITOU-CHARENTES	83	60	188	10	341	5	4	11	1	21
PYRENEES-ATLANTIQUES	24	26	43	2	95	1	2	3	1	7
PYRENEES-GASCOGNE	83	71	162	8	324	5	4	9	1	19
QUERCY-ROUERGUE-PYRENEES	30	20	76	4	130	2	1	4	1	8
RHONE-ALPES	141	89	332	11	573	8	5	19	1	33
SEINE-MARITIME	33	23	109	4	169	2	1	6	1	10
ST-HUBERT-DU-NORD	80	74	187	7	348	5	4	11	1	21
Lauréats l'année précédente						1	1	1	1	4
Total	1 897	1 342	4 248	208	7 695	114	80	252	30	476

8 Trophée par équipes

6.28. Document 1 à valider : Conditions Trophée Agility (2014) (seniors)

Trophée d'Agility par Équipe — Conditions de participation et de sélection 2014 (seniors)

1. Conditions de participation au sélectif Grande Région

- Être membre d'un club affilié à sa régionale.
- Être détenteur d'une licence Agility ou d'une carte de conducteur de la CNEAC en cours de validité.
- Les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif de leur Grande Région.

2. Conditions de sélection pour la finale

- Les équipes sont sélectionnées selon leur classement au cumul des épreuves du sélectif.
- Une équipe sélectionnée se compose d'un chien et de son maître x 4 (obligatoirement). Toutefois, pour la classe handi, des équipes de 3 chiens sont admises. Elle ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa classe et sa catégorie.
- Seront sélectionnés dans l'ordre du classement les équipes qui souhaitent participer à la finale dans la limite des quotas attribués à chaque région (voir §6.).

d) Une équipe sélectionnée ne pouvant faire le déplacement à la finale cède sa place à l'équipe suivante non sélectionnée de la même catégorie.

3. Vainqueurs de la finale de l'année précédente

- a) Les vainqueurs de la finale du Trophée par Équipe de l'année précédente sont qualifiés d'office hors quota. Les membres (conducteur/chien) de l'équipe doivent être inchangés.
- b) Ils peuvent participer au sélectif de la Grande Région sans remettre en cause leur participation à la finale. Ils ne sont pas pris en compte dans les quotas.
- c) Le CTR de la régionale organisant le sélectif a la responsabilité de joindre une feuille d'acceptation de participation du ou des vainqueurs de l'année précédente et un chèque, dans les mêmes conditions que les équipes sélectionnées de la Grande Région.
- d) Si l'équipe ne participe pas au sélectif, le capitaine de l'équipe doit faire parvenir au CTR responsable, avant la date du sélectif, les pièces demandées (cf §4.) et, au lieu de la feuille de résultats (4.a), une demande de participation à la finale (sur papier libre) avec le nom de l'équipe et les photocopies des licences des équipiers.

4. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif de la Grande Région, le CTR responsable transmettra le dossier complet des personnes remplissant les conditions de participation à :

Monsieur DUVIN Philippe
Président Agility Club Armabouts Cappel
17 Route Nationale
59122 - LES MOERES

- a) Les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection avec la signature dans la case correspondante.
- b) Pour les équipes seniors, y compris ceux intégrant un ou plusieurs jeune conducteurs : un chèque de 20 € par équipier (ou un chèque global de 80 € pour toute l'équipe) établi à l'ordre de AGILITY CLUB D'ARMOBOUTS CAPPEL. Il n'y aura pas de remboursement effectué après la réception du dossier par l'organisateur.
- c) Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.

5. Transmission des données

Les fichiers du programme « Gestion Trophée » utilisés pour le sélectif doivent être envoyés par courrier électronique, à :

david.powell@mac.com

ou, par clé USB :

David Powell
146 allée de Pierras
31650 Auzielle

6. Quotas

Le tableau suivant donne les quotas pour chaque Grande Région au prorata du nombre de licences au 31 décembre 2013 dans l'optique d'une finale avec 100 équipes. Un quota minimal de 1 équipe est appliqué dès que la catégorie comporte au moins quatre licenciés dans la Grande Région.

	Nombre de licenciés					Quotas d'équipes				
	A	B	C	D	Total	A	B	C	D	Total
Grande région										
Nord	319	264	899	38	1 520	4	3	12	1	20
Est	418	271	778	41	1 508	5	4	10	1	20
Ouest	401	292	914	45	1 652	5	4	12	1	22
Sud-Ouest	332	265	739	37	1 373	4	3	10	1	18
Sur-Est	420	249	918	47	1 634	5	3	12	1	21
Lauréats l'année précédente						1	1	1	1	4
Total	1890	1341	4248	208	7687	24	18	57	6	105

6.29. Document 2 à valider : Règlement trophée par équipe 2014

Trophée d'Agility par Équipe de la SCC — Règlement

Le Trophée d'Agility par Équipe vise à permettre à tous les agilitistes de participer à une grande compétition. Des sélectifs sont organisés au niveau de 5 Grandes Régions afin de choisir les 100 équipes qui participeront à la finale nationale.

1. Règles spécifiques

Le trophée par équipe est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes

Trois classes de conducteurs sont prévues :

- Senior : il est possible d'intégrer un jeune conducteur (un seul) dans une équipe senior (il doit alors s'acquitter du prix de l'engagement).
- Jeune : Il est possible de constituer une équipe de juniors, de poussins, ou mixte juniors/poussins.
- Handi : Il est possible de constituer une équipe handi mixte classes 1-5. Les équipes handi n'ont pas obligation de participer aux sélectifs afin d'accéder à la finale.

1.2. Catégories, constitution des équipes

- Les équipes de la classe senior sont constituées de 4 chiens (obligatoirement). Pour les classes jeune et handi, des équipes de 3 chiens sont admises (sans joker dans ce cas).
- Les équipes sont composées de chiens d'une même catégorie (A, B, C, D) avec au moins deux races différentes.
- Compte tenu du faible nombre de chiens en D dans les grandes régions, l'intégration d'un seul chien de catégorie D en équipe B est autorisée.
- Un concurrent ne peut conduire qu'un chien dans une même équipe.
- Un concurrent peut être inscrit dans deux équipes avec deux chiens différents, à l'exception d'un jeune conducteur qui ne peut conduire qu'un seul chien et cela dans une seule équipe.
- Un chien ne peut participer que dans une seule équipe, et avec un seul conducteur, à l'exception du chien en équipe de classe jeune qui peut être conduit par un autre conducteur dans une équipe de la classe senior.
- Pour les jeunes conducteurs, conduite d'un seul et même chien sur la journée.
- Les équipes ont comme identifiant un numéro et un nom d'équipe.
- Chaque membre d'une équipe est identifié par un numéro de dossard.

1.3. Ordre de passage

- Un ordre de passage des équipes dans chaque catégorie est établi comme suit :
 - Première manche : selon un ordre pré-établi par les organisateurs (de préférence aléatoire) ;

- Manches suivantes : selon l'ordre de classement inverse du cumul des manches précédentes.
- b) Les membres d'une même équipe passent l'un à la suite de l'autre, dans l'ordre de leur choix.
- c) Une exception à la règle précédente : les chiennes en chaleur passent seules en fin d'épreuve

1.4. Classement

- a) Les règles habituelles d'agility s'appliquent au passage de chaque chien.
- b) Tous les classements sont effectués par l'ordre croissant des critères suivants : nombre d'éliminations ; nombre de pénalités totales ; nombre de pénalités de parcours ; temps réalisé.
- c) Sur chaque épreuve, le résultat de l'équipe est donné par le cumul des éliminations, des pénalités et des temps réalisés par les trois chiens les mieux classés de l'équipe, le chien le plus mal classé jouant le rôle de « joker ».
- d) Le classement final des équipes est basé sur le cumul des résultats obtenus sur chaque manche (éliminations, pénalités, temps).

1.5. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque manche.
- b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 30 minutes suivant l'affichage.
- c) Les résultats complets sont affichés à l'issue de la remise des prix pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

1.6. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

2. Sélectifs

Les sélectifs sont organisés sur deux jours consécutifs (samedi et dimanche) au niveau de cinq Grandes Régions, définies comme suit :

- Région Nord : St Hubert ; Seine Maritime ; Eure ; Ile de France ; Picardie ; Nord ; Picardie Oise.
- Région Est : Alsace Bas Rhin ; Alsace haut Rhin ; Champagne Ardennes ; Lorraine ; Franche Comté ; Bourgogne
- Région Ouest : Basse Normandie ; Bretagne ; Pays de Loire ; Poitou Charente ; Centre.
- Région Sud-ouest : Gironde ; Landes ; Pyrénées Atlantique ; Pyrénées Gascogne ; Lot et Garonne ; Dordogne ; Quercy Rouergue Pyrénées ; Auvergne Bourbonnais Velay ; Limousin ; Outre Mer.
- Région Sud-est : Languedoc Roussillon ; Midi Côte d'Azur ; Rhône-Alpes.

2.1. Conditions de participation

- a) Être membre d'un club affilié à sa régionale.
- b) Être détenteur d'une licence Agility ou d'une carte de conducteur de la CNEAC en cours de validité.
- c) Les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif de leur Grande Région.

2.2. Inscription

- a) Les inscriptions se font par équipe de 4 chiens déjà constituée (pas de dérogation, sauf pour les classes jeune et handi, cf. (1.2.a)).
- b) La feuille d'engagement et le règlement des frais d'inscription doivent parvenir à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci et, au plus tôt, huit semaines avant la date de la manifestation.
- c) Un changement éventuel d'équipier peut être fait jusqu'à la date limite de réception des demandes d'engagement et ce, quel qu'en soit le motif.
- d) Pour des raisons logistiques, le nombre d'équipes pouvant être accueillies est limité (cf.2.4.b).
- e) La prise en compte des demandes d'engagement se fait selon un mode défini par le comité

d'organisation (quota, réception dossiers, etc.). Le mode de sélection choisi sera porté à la connaissance des clubs dans la lettre d'invitation. L'arbitrage est fait par le comité d'organisation. La décision est collégiale et sans appel.

f) Le dossier d'inscription comprend :

- Une feuille d'engagement remplie en caractères d'imprimerie, signée par le capitaine de l'équipe ou les concurrents et comprenant le nom de l'équipe. Le capitaine de l'équipe s'engage sur l'honneur à prendre contact avec les présidents de clubs de ses coéquipiers pour obtenir l'accord d'engagement.
- La photocopie lisible du certificat antirabique pour les chiens catégorisés ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral.
- Un chèque par équipier (ou un chèque global pour toute l'équipe), non-agrafé, établi à l'ordre de « l'organisation du sélectif ». Le montant et l'intitulé seront précisés sur la feuille d'engagement au sélectif.
- Une enveloppe par équipe inscrite, libellée au nom et adresse du responsable de l'équipe (suffisamment timbrée) pour confirmation de l'engagement.
- Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.

2.3. Délivrance des dossards

a) Les dossards sont délivrés au capitaine de l'équipe ou son représentant sur présentation de l'ensemble des licences ou cartes de conducteur des membres de l'équipe.

b) Les licences sont conservées par l'organisation et restituées à l'issue de la remise des prix.

2.4. Épreuves

a) Les épreuves se déroulent sur deux terrains.

b) Le nombre d'épreuves est déterminé en fonction du nombre de participants choisi par l'organisateur :

Option	Classes senior & handi	Classe jeune
≤ 100 équipes senior (de 3 ou 4 chiens)	2 agility 2 jumping	2 agility 1 jumping
> 100 équipes senior (de 3 ou 4 chiens)	2 agility 1 jumping	

2.5. Récompenses

Un trophée est remis à chacune des trois premières équipes dans chaque classe et dans chaque catégorie. Un trophée individuel est remis à chaque membre de ces équipes.

2.6. Sélection pour la finale

a) Les équipes sont sélectionnées selon leur classement au cumul des épreuves.

b) Une équipe sélectionnée se compose d'un chien et de son conducteur x 4 (voire 3 pour les classes jeune et handi, cf. (1.2.a)). Elle ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa classe et dans sa catégorie. Les conducteurs à la finale devront être les mêmes que ceux du sélectif.

c) Pour les équipes senior : un quota d'équipes sélectionnables par catégorie est établi pour chaque Grande Région au prorata du nombre de licenciés dénombrés au 31 décembre de l'année précédente. Ces quotas sont établis par le GTA en début d'année. Le quota par catégorie ne pourra pas être modifié.

d) Pour les équipes jeunes : c'est la première équipe dans chaque catégorie (A, B, C, D) qui est sélectionnée.

e) Une équipe sélectionnée ne pouvant faire le déplacement à la finale cède sa place à l'équipe

suivante non sélectionnée de la même catégorie.

f) La sélection s'effectue sous l'autorité du Chef du Jury du sélectif.

g) Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTR transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à la personne chargée de la réception des dossiers, avec, pour chaque sélectionné qui accepte sa sélection :

- La feuille de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection avec la signature dans la case correspondante.
- Pour les équipes senior : un chèque par équipier, y compris pour tout jeune intégré à l'équipe (ou un chèque global pour toute l'équipe), non-agrafé, établi à l'ordre de « l'organisation de la finale ». Le montant et l'intitulé sont fournis par le CTR le jour du sélectif. Il n'y aura pas de remboursement effectué après la réception du dossier par l'organisateur.

et, pour chaque sélectionné qui refuse sa sélection : la feuille de refus de participation dûment complétée et signée par le participant, ou par son responsable légal s'il s'agit d'un mineur.

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1. Conditions de participation

a) Peuvent participer à la finale :

- Les équipes sélectionnées au niveau de chaque Grande Région ;
- Les équipes vainqueurs (mêmes conducteurs, mêmes chiens) dans chaque classe et dans chaque catégorie à la finale de l'année précédente ;
- Les équipes de la classe handi.

b) En cas de désistement d'un membre d'une équipe sélectionnée pour la Finale, aucun remplacement ne sera possible. Les résultats des trois équipiers restants sont pris en compte. Si le nombre est inférieur à 3, l'équipe est déclarée forfait.

c) L'équipe vainqueur de l'année précédente est sélectionnée d'office (hors quota) après s'être acquittée du montant de l'engagement auprès du CTR organisateur du sélectif, ou envoyé au CTR de sa régionale. Si l'équipe subit une quelconque modification (conducteur ou chien) la sélection est caduque.

3.2. Délivrance des dossards

a) Les dossards seront délivrés au capitaine de l'équipe ou son représentant sur présentation de l'ensemble des licences des membres de l'équipe. Les licences sont conservées par l'organisation et restituées à l'issue de la remise des prix.

b) La licence ou la carte conducteur est obligatoire pour le retrait des dossards.

3.3. Épreuves

a) Les épreuves se déroulent sur deux terrains.

b) La finale se joue sur 3 épreuves : 2 agility et 1 jumping.

c) Le nombre d'épreuves est fonction de la classe

Classes senior & handi	Classe jeune
2 agility 1 jumping	2 agility 1 jumping

3.4. Récompenses

Un trophée est remis à chacune des trois premières équipes dans chaque classe et dans chaque

catégorie. Un trophée individuel est remis à chaque membre de ces équipes.

9 À préparer pour la prochaine réunion CNEAC

- Cursus formation +assessorat juges discipline Agility
- Liste juges formateurs
- Diaporamas monitorats
- Liste formateurs des stages de monitorat

15 Divers

- CR en word à adresser à la commission avant les réunions (et non en PDF) pour que chacun puisse écrire ses observations qui seront données lors de la réunion.
- Donner le jury des finales longtemps à l'avance. Lors de la présentation à la SCC, ne pas indiquer le jury du concours Golden 3 CNEAC car ce n'est pas une finale.
- Si possible, trouver une personne au sein du GTA (ou bien présenté par le GTA) pour faire un article sur chaque finale (en direction du grand public et un autre en direction des compétiteurs, plus technique).

7°) GROUPE DE TRAVAIL « CHIENS d'ATTELAGE »

Responsable Gilles AYMARD

Compte-rendu et propositions du groupe de Travail en date du 17 mars 2014.

Rédacteur: Gilles AYMARD

Propositions.

GPF 2014 :

- Proposition de l'Examineur au GPF 2014 organisé par le Club ACRPC d' Huisseau sur Cosson (Amicale du Chien de Recherche du Pays de Chambord) de la région Centre.

Examineur: Yannick TOINEN

Réponse de la CNEAC suite aux interrogations du club organisateur:

La convention de décembre 2013 avec montant de 1500 € est appliquée. Ce montant d'aide à l'organisation sera versé sur présentation du budget prévisionnel 2 mois avant l'événement.

Pour les photos, Vidéos et Journaux, les organisateurs sont libres. En ce qui concerne la convention avec Canistyl, si le club est d'accord, il signe la convention et demande le remboursement des 200 € à la C.N.E.A.C.

Se rapprocher d'Arlette CATTOEN pour la convention.

Il n'y a pas de communications, journaux ou autres supports, imposées aux organisateurs. Un reportage avec photos (interviews des juges et autres reportages de l'événement) doit être fait sur place et publiés sur le site du club, sur le site CNEAC et envoyé à la SCC pour la revue de la cynophilie française. Pour les reportages, une personne du GT pourrait peut-être assumer cette mission. Si ce n'est pas le cas, Elisabeth VIALLES peut être sollicitée. Son déplacement et son hébergement sont réglés directement par elle puis remboursés par la SCC/CNEAC. En cas d'empêchement, Michel CHEVAL peut être sollicité (négociations avec lui déplacement et hébergement pris en charge par la CNEAC, sur la base de remboursement des frais définis par la SCC).

- Montant des engagements 20 €

- Liste des personnes de la CNEAC présentes lors du GPF Personnes présentes : Voir le cahier des charges.

GPF 2015 :

- Le Président de la S.C. Franche Comté M. Daniel SCHWARTZ, a donné son accord le 20 février 2014 pour que le Club ACJS-JEURRE (Association Canine Jura Sud de la Région Franche Comté) soit candidat à l'organisation du GPF d'Attelage qui pourrait avoir lieu les 12 et 13 Septembre 2015. Aucune objection de la commission

Intervenant :

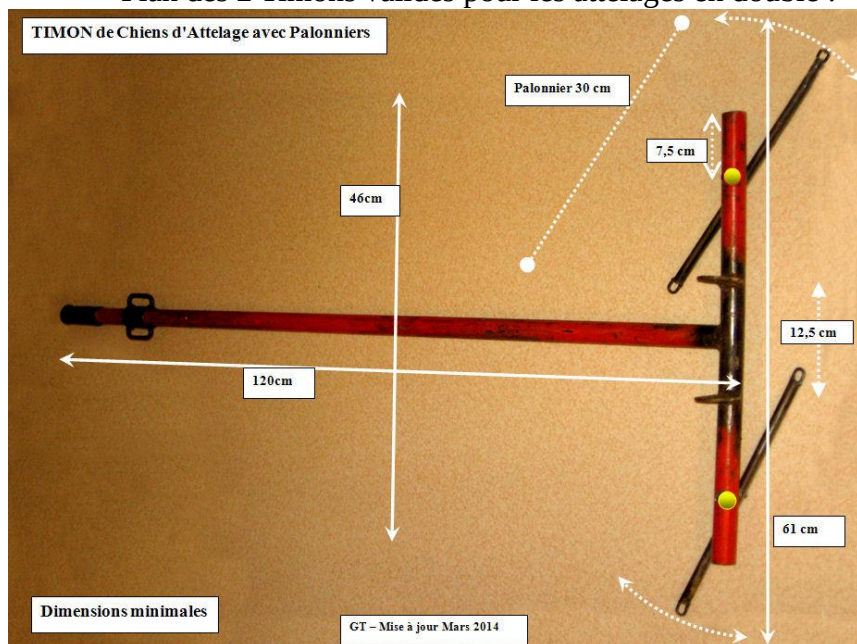
- Pour renforcer le pôle Formateur, le Groupe de Travail propose Gérard BELFAN de la Région Centre comme Intervenant pour assurer la formation des stages Attelage. Aucune objection de la commission

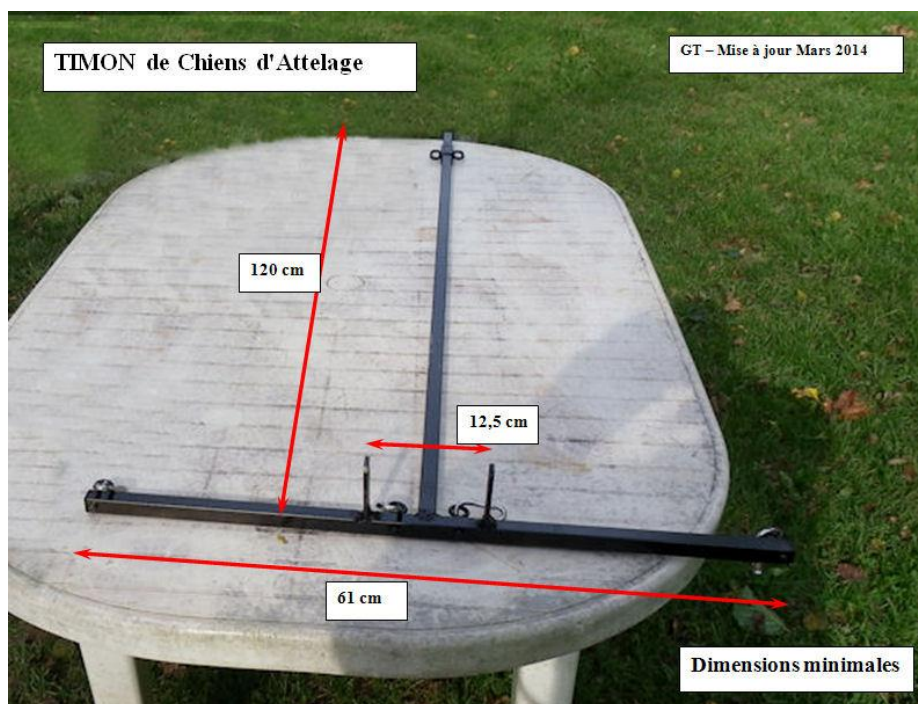
Examineurs :

- Gérard BELFAN, Francis TESTIER et Serge DARDAT ont suivi le stage de Formation d'Examineur et pourront effectuer leur jugement en parallèle en 2014.

Timon :

- Plan des 2 Timons validés pour les attelages en double :





Délégués Régionaux :

- Un courriel a été émis le 24 février 2014 aux Délégués Régionaux d'Attelage pour diffusion aux Clubs et licenciés afin de connaître leurs attentes et évolutions souhaitées pour l'activité. Le GT fera un retour de cette enquête lors d'un prochain Comité.

4 Régions ont répondu.

A l'étude pour une prochaine réunion : Possibilité de limiter le nombre de concurrents dans un concours à trente et de créer une classe.

8°) GROUPE DE TRAVAIL « CHIENS VISITEURS »

Responsable Eric TRIVELLIN

Stages déjà réalisés :

Dates	Région	Ville	Formateur	Maîtres	Chiens
25 et 26 janvier	Quercy Rouergue Pyrénées	Rodez	Michèle PLANA	9	10
25 et 26 janvier	Saint Hubert du Nord	Mapad de Rieulay	Pascale LESTAEVEL	21	22
8 et 9 février	Centre	Saint Eloy de Gy	Bertrand MOUSSOURS	26	27
1 et 2 mars	Landes	Saint Paul les Dax	Philippe BLANC	18	19
08 et 09 mars	Haut-Rhin	Altkirch	Eric TRIVELLIN	15	16

15 et 16 mars	Auvergne	Arpajon sur Cère	Michele PLANA	8	8
Total	6 stages			97	102

Stages actuellement programmés :

Dates	Région	Ville	Formateur
22 et 23 mars	Champagne Ardennes	Chalons en Champagne	Eric TRIVELLIN
22 et 23 mars	Midi Côte d'Azur	Saint Saturnin Les Avignon	André MARTIN
29 et 30 mars	Limousin	Chénérailles	Bertrand MOUSSOURS
26 et 27 avril	Gironde	Saint Médard en Jalles	Anne-Marie DAVID
31 Mai et 1 Juin	Haute Normandie	Le Havre	Anne-Marie DAVID
22 et 23 Novembre	Lorraine	Pont à Mousson	Eric TRIVELLIN
Total	6 stages		

Plusieurs autres stages sont en cours de préparation.

J'ai animé un stage de Chiens Visiteurs – partie théorique – à la Maison Familiale Rurale de Perche à Mortagne-au-Perche les 27 et 28 janvier. Quarante-cinq élèves en ont ainsi bénéficié.

Des chiffrages sont en cours et seront remis lors de la réunion du 02 Avril. Ils concernent des badges, des autocollants, des bandanas et des chabraqs, ceci afin de promouvoir notre activité, tout en nous dissociant des autres pratiquants de cette discipline.

Des nouveaux formateurs nous ont rejoints cette année, Madame Sylvie CLENET et Monsieur Philippe BLANC. D'autres sont encore en mode « tutorat » et seront validés ou pas en fonction de leurs prestations lors des stages à venir.

Je m'occupe très prochainement de donner tous les éléments à Serge Félix pour la mise à jour du site. Devrons notamment y figurer le mode opératoire pour les stages, l'obtention et le renouvellement de la licence

Propositions du GT :

Serait-il possible que la CNEAC prenne en charge une réunion de travail des formateurs et des Délégués Régionaux. ?

- Réunion du G.T. et des formateurs, pas d'objection de la commission
- Etablissement des nouveaux documents par rapport aux protocoles existants.
- Prévoir des nouveaux diplômes.
- Chiffrage auto collants * badge * bandana * chabraks pour identification.

Propositions du G.T.

Modification de la demande de licence :

Mettre en lieu et place de « Joindre, pour la CNEAC, la photocopie du diplôme obtenu au stage « chien visiteur » » l'annotation suivante :

1^{ère} demande de licence Chien Visiteur : joindre la copie du diplôme pour la CNEAC et la copie du certificat vétérinaire (visite initiale, durée de validité de 12 mois) pour le CTR.

Pour le renouvellement, seule la copie du certificat vétérinaire (durée de validité de 12 mois) est à communiquer au CTR.

La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T

9°) GROUPE DE TRAVAIL CROSS CANIN

Responsable Alain VELAY

1. **La discipline**
2. **Délivrance de la licence Cross-canin 2014**
3. **Logiciel de gestion informatique des courses**
4. **Grand Prix de France Cross canin**
5. **Règlement :**
6. **Stage Moniteurs cross canin**
7. **Formation Directeurs de Course**
8. **Licence Journée**

1. **La discipline**

32 Régionales avec seulement 8 Délégués Régionaux.
13 Régionales sont actuellement sans Délégué de la discipline

32 courses au calendrier en 2012.
40 courses au calendrier en 2013.
42 courses au calendrier 2014 à ce jour

Un nombre de licenciés en progression :

2011 : 190
2012 : 224
2013 : 283

Il est probable qu'en 2014 nous ayons un léger recul du nombre de licenciés à l'année du fait de l'obligation du certificat médical de non-contre indication.

Le nombre de licence journée reste important sur les engagements lors des courses.

Le règlement de la discipline n'a quasiment pas évolué depuis près d'un an.

Pas de retour négatif de la part de Directeur de course, des licenciés ou de participants

2. **Délivrance de la licence Cross-canin 2014**

Le pratiquant devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied. Lors d'une course classique et dans le cas d'une demande de licence journée et uniquement pour participer au Cani-marche il ne sera pas nécessaire de produire le certificat médical.

3. **Logiciel de gestion informatique des courses**

- Un logiciel de gestion Course est actuellement développé par Jérôme PUIG. (sous EXCEL)
En phase de finalisation nous souhaitons y intégrer une base de données des licenciés afin de faciliter la saisie. (Inscriptions et liste DDPP)
Avec la centralisation des licences est-il possible d'obtenir un fichier licenciés CNEAC compatible. (Fichier utilisé pour Progesco)

4. **Grand Prix de France Cross canin**

Afin de mettre en place un GPF attractif et valorisant pour la discipline il est proposé une organisation avec 2 courses et sur 2 jours. Le cumul des 2 courses permettant d'établir un classement final.
Pour le GPF 2014 la Canine régionale de l'Oise a donné son accord pour l'organisation.
Le club de Senlis prend en charge le GPF Cross Canin 2014 les 27 et 28 septembre.
L'affiche est réalisée et le club organisateur est en contact avec GT Grands Evénements (convention, budget

prévisionnel...)

La feuille d'engagement sera réalisé par le GT Cross Canin.

Les participants devront joindre un chèque de 20 euros à l'ordre du « CSEC ».

Le GT propose Catherine OBEUF pour juger ce GPF.

La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T

5. **Règlement** (Modification : Article 1 et 9)

Règlement CROSS-CANIN SCC
GROUPE DE TRAVAIL Cross-Canin et disciplines connexes
Cross-Canin, Cani-VTT, Cani-marche

Règles de participation à un cross canin et disciplines connexes

Sommaire

Article 1	les chiens
Article 2	les concurrents
Article 3	les catégories
Article 4	les distances
Article 5	la température
Article 6	le comportement
Article 7	l'équipement
Article 8	le jugement départ/arrivée
Article 9	les pénalités
Article 10	les licences
Article 11	le droit à l'image
Article 12	Handi

Article 1 : Les chiens

Sont admis à participer, tous les chiens, sans distinction de race, avec ou sans pedigree : - âgés de 12 mois au moins le jour de l'épreuve pour le Cross-canin et le Cani-Marche.

- âgés de 18 mois au moins le jour de l'épreuve pour le cani-VTT.

Toutefois Les chiens âgés de 10 à 12 mois sont autorisés à participer à une seule course dans les catégories enfants (sous réserve d'un refus du vétérinaire chargé du contrôle).

Les chiens de 1^{ière} catégorie sont interdits de concours en France

Les chiens de 2^{ème} catégorie peuvent participer sous réserve qu'ils respectent les préconisations légales. Le port d'une muselière adapté à l'effort et permettant au chien de boire et de ventiler normalement sera autorisé.

Les chiens devront être obligatoirement identifiés et vaccinés conformément aux directives des Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP).

Sous contrôle vétérinaire le jour de l'épreuve, ne seront pas admis à participer :

Les chiens ou chiennes malades ou affaiblis.

Les chiennes gestantes ou allaitantes.

Les chiens ou chiennes handicapés.

Un même chien ne pourra faire :

Qu'une seule course dans une catégorie adulte (junior et senior),

Ou une course dans une catégorie adulte + une course dans une catégorie enfant,

Ou deux courses en catégorie enfant.

Un chien inscrit à une course mais victime d'un accident ou incident pourra être remplacé à condition que le substitut corresponde aux règles édictées dans les paragraphes ci-dessus (contrôle vétérinaire et âge de l'animal).

Les chiennes en chaleur pourront participer à l'épreuve à condition qu'elles partent après tous les autres concurrents pour les départs contre la montre, et en départ différé pour les départs en ligne (derrière le peloton). Il est recommandé aux propriétaires de faire usage d'un produit masquant les odeurs.

Article 2 : Les concurrents

La pratique du sport canin unissant un seul chien et un humain dans un même effort athlétique est ouverte à toute personne, sans distinction de nationalité, ayant l'aptitude à l'effort physique.

L'âge minimum requis est de 7 ans au jour de l'épreuve.

Dans la catégorie CROSS-CANIN ENFANT (CE), la participation ne pourra être autorisée qu'aux conditions suivantes :

Si le rapport entre la morphologie de l'enfant et la puissance du chien n'est pas compatible (contrôle Direction course), l'enfant devra courir accompagné d'un adulte.

Ce dernier devra être relié au chien par une longe de sécurité permettant de contrôler à tout instant la puissance de l'animal. Cependant s'agissant de la course de l'enfant, l'adulte devra se placer en permanence en retrait ou à côté de l'enfant.

Les propriétaires de chiens

Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui ou celle dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification (Réf. CERFA n° 50-4447 émanant du Ministère de l'agriculture et selon les directives du décret n° 91-823 du 28/8/91 contrôlée et gérée par la Société Centrale Canine).

Le propriétaire est donc tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur, en fonction de sa catégorie, et d'être en mesure de le justifier.

Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).

Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

Tout accident survenu à l'occasion de la course fera l'objet d'un compte-rendu détaillé dans les 24h00, par le sinistré et de la part du directeur de course, ou, à défaut de l'organisateur, auprès du secrétaire de la C.N.E.A.C. à l'aide de l'imprimé de déclaration de sinistre (imprimé téléchargeable sur www.magazinecneac.fr). Dès réception, le secrétariat de la CNEAC transmettra le dossier complet à la compagnie d'Assurance.

Article 3 : Les catégories

La catégorie est déterminée par l'âge du concurrent au 1er janvier de l'année.

Les Espoirs (CE2) peuvent rester dans la catégorie jusqu'à la fin de l'année de leur 14 ans.

Le Cross-canin de la SCC :

ENFANTS Catégorie Poussins (7 à 10 ans)

Cross-Canin Enfant Fille 1 - CEF1

Cross-Canin Enfant Garçon 1 - CEG1

ENFANTS Catégorie Benjamins (11 à -14 ans)

Cross-Canin Enfant Fille 2 - CEF2

Cross-Canin Enfant Garçon 2 - CEG2

Catégorie JUNIORS (15 à 17 ans)

Cross-Canin Femme Junior - CFJ

Cross-Canin Homme Junior - CHJ

ADULTES Catégorie Seniors (18 à 39 ans)

Cross-Canin Femme Senior - CFS

Cross-Canin Homme Senior - CHS

ADULTES Catégorie Vétérans 1 (40 à 49 ans)

Cross-Canin Femme Vétérans - CFV1

Cross-Canin Homme Vétérans - CHV1

ADULTES Catégorie Vétérans 2 (+ 50 ans)

Cross-Canin Femme Vétérans - CFV2

Cross-Canin Homme Vétérans - CHV2

Les deux catégories vétérans peuvent fusionner.

Le CANI-VTT de la SCC

Discipline ayant comme spécificité, l'union d'un seul chien et d'un cycliste, reliés entre eux de façon bien définie, effectuant ensemble le même effort physique sur le parcours.

Elle se décompose en catégories suivantes :

Catégorie JUNIORS (15 à 17 ans)

VTT Femme Junior - VFJ

VTT Homme Junior - VHJ

ADULTES Catégorie Seniors (18 à 39 ans)

VTT Femme Senior - VFS

VTT Homme Senior - VHS

ADULTES Catégorie Vétérans (+ 40 ans)

VTT Femme Vétérans - VFV

VTT Homme Vétérans - VHV

Le CANI-MARCHE de la SCC.

Cette discipline consiste à marcher avec son chien sur le parcours défini à allure libre, lente ou rapide.

Article 4 : Les distances

Elles varient entre 1, 5 et 9 kilomètres selon les catégories (distances conseillées).

L'organisateur peut adapter les distances en fonction des conditions météorologiques du jour. Il devra en informer les concurrents et notifier ces dispositions sur les feuilles de classement.

DISTANCE PAR CATEGORIE

Cross-Canin enfant Poussins	Cross-Canin enfant Benjamins	Cross-Canin Juniors et adultes	CaniVTT Juniors et adultes
1,5 km maximum	2 à 3,5 km	4 à 9 km	4 à 9 km

Article 5 : La Température

Ce critère étant un point important, il est primordial de respecter encore plus scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme. Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau, et de le mouiller pour le rafraîchir.

La configuration du paysage (relief, parcours boisé ou aride), les conditions climatiques (pluie, vent) sont des critères qui permettent de rallonger ou de raccourcir un parcours.

Selon la température le jour de la course, l'organisateur est autorisé à adapter la distance parcourue.

Pour les températures supérieures à 20°C, il est nécessaire de prendre toutes les précautions d'usage:

Point d'eau à mi-parcours,

Possibilité de placer une douchette ou un grand bac pour rafraîchir les chiens,

Programmer la course tôt le matin ou tard le soir, les organisateurs pouvant innover en créant des courses en semi nocturne ou en nocturne.

Article 6 : Le Comportement

Tout participant s'engage à respecter la chartre de déontologie de la discipline téléchargement sur (www.magazinecneac.fr/sites/all/telechgt/ctr/Charte-de-deontologie.doc).

Le respect de l'animal

Les chiens seront mis à l'honneur :

Les chiens titrés seront présents aux remises des prix, sous réserve de l'acceptation de l'organisateur et à condition que l'environnement s'y prête.

Ils seront nommés au même titre que les conducteurs et récompensés

Article 7 : L'équipement

SONT INTERDITS :

Pour le chien : le collier étrangleur, le collier à griffes, le collier électrique, la laisse à enrouleur ou tout autre moyen de maltraitance.

Pour le coureur l'usage de chaussures munies de pointes est STRICTEMENT INTERDIT, en toutes circonstances.

Matériel pour la pratique du Cross-Canin de la SCC

OBLIGATOIRE :

Laisse ou longe, extensible de 2,50 mètres maximum.

Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.

PRECONISE :

Pour le maître : ceinture sous-cutale ou cuissard avec ceinture intégrée ou ceinture abdominale.

Matériel pour la pratique du Cani-VTT de la SCC

OBLIGATOIRE

Casque

Gants de cycliste

Laisse ou longe extensible de 2.50 mètres maximum

Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.

VTT en bon état de fonctionnement équipé d'une attache de VTT de traction fixée à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite.

Les débutants

Pour les personnes s'initiant au Cross-canin, pour leur première course, la laisse et le collier classique sont tolérés.

Article 8 : JUGEMENT DEPART / ARRIVEE

Avant le départ, le chien et le maître se trouvent derrière la ligne.

Pour le départ, la référence du déclenchement du chronométrage sera le signal du Directeur de course.

A l'arrivée, l'arrêt du chronomètre se fera au franchissement de la ligne par le chien.

Article 9 : Les pénalités

En Cross-Canin

Le chien devra être en permanence devant le coureur, la limite maximale autorisée par le coureur est la hauteur des épaules de l'animal.

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de tirer le chien, sauf pour le remettre dans le sens de la course, changement de direction, dérobade, inattention due à l'environnement.

SANCTION A : interdiction de tirer le chien et/ou empêcher le chien de se désaltérer et/ou refus de se laisser dépasser :

- 1 minute à la première infraction
- Exclusion à la deuxième infraction

SANCTION B : interdiction de courir devant le chien :

- Une remontrance à la première observation
- 1 minute par observation supplémentaire à partir de la deuxième

SANCTION C : violence envers le chien ou un concurrent et/ou non respect du parcours de façon volontaire :

- Disqualification

SANCTION D : détacher son chien et/ou reconnaissance du parcours avec le chien :

- 1 minute à la première infraction

Tout cas non prévu sera laissé à l'appréciation du Directeur de course.

Les pénalités sont cumulables.

En CANI-VTT

Les sanctions sont identiques à celles de la discipline Cross-canin.

Par mesure de sécurité tout cycliste se verra refuser le départ pour l'absence du port du casque et des gants.

NOTA :

Le cycliste devra fournir un effort régulier et permanent afin de ne pas être constamment tiré par le chien.

SANCTION E : le cycliste se laisse manifestement tirer par le chien :

- Une minute (pour être certifiée, cette observation devra faire l'objet de plusieurs remarques).

Les pénalités sont cumulables.

GENERALITES POUR CES DEUX DISCIPLINES :

Tout coureur ou cycliste peut demander, au concurrent qui le précède, le passage en exprimant le souhait à haute et intelligible voix (mot « PISTE »). Le concurrent dépassé ne pourra s'y opposer. Ce refus peut entraîner une disqualification pure et simple.

Il est interdit à une tierce personne de courir à côté ou devant le "couple" afin de motiver l'animal. Même interdiction avec un cycle ou un engin motorisé, sous peine de disqualification.

Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ sans dossard ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Les coureurs pourront reconnaître le parcours avant le départ des épreuves SANS LE CHIEN sous peine d'application du barème des sanctions D.

En CANI-MARCHE :

Cette discipline pratiquée dans le même respect du chien que pour le Cross-canin ou le Cani-VTT ne peut être aussi restrictive que les précédentes. Mais s'agissant de marche à pied, il est interdit de courir. **Il ne sera pas établi de classement officiel sur cette épreuve, néanmoins l'organisateur valorisera les participants lors de la remise des récompenses.**

Article 10 : Les LICENCES

Les licences S.C.C. (C.N.E.A.C.) sont délivrées aux adhérents d'un club d'utilisation : la demande de licence est téléchargeable sur le site de la C.N.E.A.C.

(<http://www.magazinecneac.fr/sites/all/telechgt/cfr/Demande-Licence-2014.xls>)

Les adhérents d'un club d'utilisation participeront aux courses organisées par la S.C.C. avec la licence « Cross-canin » délivrée par la C.N.E.A.C. qui est leur organisme de tutelle.

La réciprocité d'acceptation des licences d'autres Fédérations est souhaitée.

LICENCE A LA JOURNEE

Cette licence est délivrée ponctuellement afin de permettre à des personnes non-licenciées de participer à des épreuves. Il est toutes fois maintenu la réciprocité d'acceptation des licences et d'attribution de titres sur les courses. (Pour les coureurs licenciés dans d'autres Fédérations.)

Il est souhaitable de favoriser le réciprocité.

Pour pouvoir organiser des courses, et permettre à des non licenciés de découvrir ce sport nature, le club d'utilisation organisateur de course pourra délivrer une licence à la journée.

Pour le mode de gestion de la licence à la journée l'imprimé est téléchargeable sur le site de la C.N.E.A.C. avec les modalités de gestion.

Le club organisateur devra tenir à la disposition du Directeur de course un listing avec les noms et les adresses des licenciés à la journée.

Le Club organisateur adressera au secrétariat de la C.N.E.A.C. :

Le listing des licenciés à la journée

Le montant des licences à la journée délivré.

Le résultat des courses qui devra comporter les numéros de licences,

Les noms des licenciés, et toutes indications utiles.

Les licenciés à la journée participent à ou aux courses de la journée et seront classés.

Le Groupe de Travail Cross-canin sera destinataire en copie des résultats et du rapport de course.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toute la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 12 : CATEGORIE HANDI

La discipline cross canin (Cross, Marche et VTT) est accessible aux licenciés Handi, quelque soit leur classe, selon le règlement.

Cependant, les tracés pouvant être très différents selon le lieu de la course, le licencié Handi devra prendre contact avec les organisateurs. Cela permettra de prévoir avec le directeur de course les adaptations possibles en fonction de la technicité de la piste et des aptitudes physiques des concurrents Handi.

Les tracés et les distances pourront, à l'appréciation du directeur de course, différer de ceux des catégories définis au règlement.

Les organisateurs pourront prévoir une aide pour les passages difficiles à la demande du concurrent Handi. Pour les classes 1 et 2 l'attache de traction devra être fixé à l'avant du fauteuil dans l'axe de celui ci de façon à ne pas gêner la conduite.

Pour les compétiteurs en vélo adapté, les règles prévues pour les VTT et les fauteuils sont applicables.

Les licences à la journée seront accessibles en cas de demande, sur présentation d'une carte européenne de stationnement ou d'une carte d'invalidité.

1. Stage Moniteurs Cross Canin

Le premier stage de la discipline a été organisé en Ile de France fin 2013

Pour s'inscrire au stage il faut être titulaire de la Carte de base CNEAC

Suite à la reconstitution de la Commission, la promotion de ce stage va être relancé prochainement via les CTRs pour une mise en place dans les régionale

2. Formation Directeurs de Course

Afin de faciliter la mise au calendrier de courses par les clubs et de permettre le développement de la discipline dans les régionales, il est indispensable de mettre en place une formation « Directeurs de Course » en 2014. Cela permettra de pallier au manque de Directeurs de Course dans certaines régionales.

➤ Profil du candidat au stage de directeur de course de cross-canin de la SCC :

Le stagiaire devra être motivé et volontaire, avoir une très bonne expérience de la compétition et une connaissance de la Cynophilie dans son ensemble.

Etre pratiquant de la discipline et avoir suivi les formations proposées par la CNEAC sont autant de points forts qui montrent l'implication, la volonté et la capacité du candidat à être acteur du développement du Cross Canin.

➤ Référentiel de la formation directeur de course.

Le stage se déroule sur un week-end décompose en deux parties :

- une partie pratique
- une partie théorique.

Il peut se dérouler lors d'une compétition ou sur la base d'une course en simulation avec la participation des adhérents d'un club ou de volontaires qui prendront part à cette course. En tout état de cause la simulation doit rester au plus proche de la réalité.

❖ 1^{er} jour (En salle)

- les matériels (harnais, ceintures, longes, barre de VTT...),
- les règlements et cahier des charges pour l'organisation d'une course,

- les différentes étapes pour la préparation du secrétariat (nombre de participants, engagements, les courses, les catégories, les classements....),
- la préparation physique de participants (intervenants vétérinaire et sportif).
- En extérieur,
 - le repérage et le balisage du/des parcours pour les courses du lendemain.
- ❖ **2^{ème} jour** : (En extérieur)
 - contrôle des parcours,
 - préparation du secrétariat (nombre de participants, les courses, les catégories, les classements, affichage, plans...),
 - les missions des commissaires de course,
 - la course (briefing, départ, déroulement, arrivée).
- En salle
 - les documents à renseigner après la course (rapports de course et du DC, licences à la journée, les « 1€ » de redevance concours),
 - l'organigramme de la cynophilie. (SCC, Structure, Fonctionnement...)

Un QCM sur les connaissances acquises lors de ces deux jours est proposé aux stagiaires.

2/3 de bonnes réponses seront nécessaires pour valider la formation théorique.

- Validation du cursus après 1 assessorat avec un DC officiant régulièrement.

Besoin de directeurs de course (Formation dans le cadre de l'organisation d'une course pour les mettre en situation réelle)

3. Licence Journée

- Le prix a été fixé à 5 euros lors de la dernière réunion CNEAC en 2013

(2 euros sont reversés à AXA au titre de l'assurance.)

- Le prix moyen d'un engagement étant de 8-10 euros nous arrivons à un coût final de 13 à 15 euros Sachant qu'une part importante des participants sont en Licence Journée. (Jusqu'à 60% sur certaines courses)

Le GT préconise :

Soit de revenir à un coût de **2 euros** (identique autres Fédérations)

Soit 3 euros afin de ne pas trop pénaliser le développement de la discipline.

La commission propose de revenir à 2 € à partir du 1^{er} juillet 2014 pour le tarif licence journée.

10°) GROUPE DE TRAVAIL EDUCATION * ECOLE DU CHIOT

Responsable Corinne MARTIN

Table des matières

1	Mise en place d'un réseau de délégués régionaux (canine ou fédération) éducation-école du chiot Priorité 1.....	42
1.1	Répartition.....	42
1.2	Désignation.....	42
1.3	Rôle	42
1.4	Modalités de fonctionnement du réseau.....	42
2	CAESC Priorité 2.....	42
2.1	Objectif.....	42
2.2	Protocole.....	43

2.3	Modification proposée.....	43
2.4	Suggestions.....	43
3	TAESC	43
3.1	Procédure.....	43
3.2	Modification de la feuille d'évaluation	43
3.3	Orientation à terme.....	43
4	Ecole du chiot Priorité 3.....	43
4.1	Modifications de procédure de certification.....	43
4.2	Publication des écoles du chiot certifiées.....	44
5	Questionnaire Priorité 4	44
6	Newsletter Priorité 5	44
6.1	Objectif.....	44
6.2	Type d'articles	44
6.3	Périodicité.....	44
7	Rédaction de fiches d'éducation Priorité 5.....	44

1 Mise en place d'un réseau de délégués régionaux (canine ou fédération) éducation-école du chiot Priorité 1

1.1 Répartition

Au minimum 1 par région/fédération

Soit 1 délégué éducation et 1 délégué école du chiot

Soit 1 délégué éducation

1.2 Désignation

Proposé par le CTR et/ou CREAC

1.3 Rôle

Interface entre le groupe de travail et les clubs via le responsable éducation s'il existe

Travaille en collaboration avec le CTR

Représentation des écoles du chiot lors de manifestations régionales avec un sponsor

Remonter les besoins et les attentes des clubs (moniteurs, licenciés, adhérents)

1.4 Modalités de fonctionnement du réseau

Organisation régulière par le biais de conférence téléphonique (budget)

Echange de Mails

Possibilité acceptée pour conférence téléphonique

CAESC:

Priorité 2

1.5 Objectif

L'obtention de ce certificat doit symboliser une véritable reconnaissance d'un travail d'éducation réussie, et par là même de l'aptitude du conducteur à connaître et éduquer son chien

1.6 Protocole

- a. Organisation régionale (canine ou fédération) via le CTR sur initiative du club organisateur
- b. Ce test serait ouvert aux autres clubs de la régionale ou autres régionales
- c. Dépôt d'une demande auprès du CTR qui la transmet à Corinne (responsable)
- d. Renvoi du numéro d'enregistrement par Corinne

Le club organisateur diffuse auprès des autres clubs de sa régionale ou fédération, organise le CAESC

Remise du diplôme le jour même aux participants

Envoi de la liste des participants est envoyée par le CTR à Corinne et du compte rendu

Envoi des documents par la S.C.C. demandé par les clubs à la S.C.C. protocole en place très rapidement.

1.7 Modification proposée

Les commandes groupées de diplômes via les régionales ou les délégués.

Possibilité de stockage et d'envoi via la SCC.

Evaluation par une équipe composée d'un ou plusieurs moniteurs

Voir le nombre d'équipe de moniteurs en fonction des participants.

Le chien devrait être âgé d'au moins 6 mois.

1.8 Suggestions

Chaque conducteur passe le CAESC avec le chien qu'il conduit dans la discipline

Modification de la feuille d'évaluation de l'épreuve

2 TAESC

2.1 Procédure

Procédure inchangée

2.2 Modification de la feuille d'évaluation

La feuille d'évaluation sera une copie simplifiée de celle du CAESC

2.3 Orientation à terme

Programme à relancer via les délégués régionaux

3 Ecole du chiot

Priorité 3

3.1 Modifications de procédure de certification

Suppression des responsables de zones à remplacer par le délégué école du chiot ou éducation

Demande déposée auprès de Corinne MARTIN

Modification des conditions exigées

Moniteur en éducation canine 1^{er} et 2^{ème} degré ou Moniteur de club ayant suivi un stage de la CNEAC

Ecole du chiot depuis moins de 5 ans (ou ayant suivi d'une remise à niveau) : indication de la date, du lieu et du nom de l'animateur du stage

Un engagement écrit du président que les méthodes apprises lors des stages et mises en œuvre à l'école du chiot perdurent dans la poursuite de l'éducation du chien.

(Gratuit en recyclage)

Un rappel « si les préconisations n'étaient pas respectées la CNEAC se réserve le droit de retirer la certification »

3.2 Publication des écoles du chiot certifiées

Au vu des infos de la demande de certification, publication sur le site CNEAC (gestionnaire du site)
Intégration de toutes les écoles du chiot certifiées ancienne formule

La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T

4 Questionnaire

Priorité 4

Diffusion d'un lien vers un questionnaire pour nous aider à mieux répondre aux attentes des moniteurs et orienter nos travaux

Mise en place d'un questionnaire sur le site

Voir projet de document (projet de questionnaire pour les moniteurs)

5 Newsletter

Priorité 5

5.1 Objectif

Diffusion d'informations vécues en provenance du groupe de travail et des clubs
Valorisation du travail de tous les acteurs de l'éducation et de l'école du chiot qui participent activement à l'évolution de l'éducation des chiens et des maîtres

5.2 Type d'articles

Récupérer les expériences réussies dans les clubs dans le domaine de l'éducation et de l'école du chiot
L'édito du veto (à valider avec A. Balzer avant chaque publication)
Articles scientifiques
Etc...

5.3 Périodicité

Objectif : diffusion trimestrielle

6 Rédaction de fiches d'éducation

Priorité 5

Voir document à venir en fonction de l'évolution du groupe de travail formation
Objectif : proposer des exemples d'exercices pour les moniteurs débutants

11°) GROUPE DE TRAVAIL FLY-BALL

Responsable : Serge RAFIN

1 – CHOIX du JUGE de la FINALE G.P.F. 2014 à ELNE :

Pour la Finale du G.P.F. Flyball 2014, le G.T. Flyball précédent avait émis la présence d'Eric COURANT pour juger cette finale. Les membres du G.T. confirment les décisions et proposent que le juge de la Finale G.P.F. Flyball soit Eric COURANT. Contact pris avec lui, il accepte de juger à ELNE, le 5 octobre 2014.

2 – UTILISATION de la LICENCE JOURNALIERE :

Les membres du G.T. Proposent que la « licence journalière Flyball » (préconisée lors de la réunion CNEAC du 13 Novembre 2013) soit utilisée dans les conditions suivantes : Aux compétiteurs affiliés ou non à des organismes autres que la S.C.C. – Ceux-ci ne seront pas tenus à la détention du « Pass-Flyball »

Coût de la licence journalière fixée 2 € à partir du 1^{er} juillet.

Cette licence Journée" pourrait être délivrée, lors des tournois, aux préposés au lanceur n'adhérant pas à un club. Ce poste pourrait, par ce biais, être tenu par le conjoint d'un conducteur de chien dans une équipe.

La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T

3 – PREVISIONS d' ACTIONS de PROMOTION du FLYBALL :

Ces prévisions sont des points dont l'ordre de déroulement reste à définir.

Elles pourront être supplémentées par les observations émanant des personnes appelées à promouvoir le Flyball dans leurs régions respectives.

Rassemblements des responsables régionaux et des juges.

Des rencontres et colloques avec des compétiteurs confirmés (Français ou étrangers) pourraient amener à redynamiser les promoteurs de la discipline. Les membres du G.T. pensent qu'après avoir tenté de développer le Flyball en initiant la base, il serait intéressant de prendre le problème à l'envers et motiver les responsables de région, de clubs, ainsi que les juges.

Inventorier les juges qui officient réellement sur les tournois.

Estimer la nécessité de former de nouveaux juges « Flyball » et faire une formation de juges si cela s'avère indispensable.

Créer des week-ends de formation destinés aux juges suite au changement de règlement.

Inciter les clubs à organiser des rencontres « Flyball » dans le cadre régional et interrégional en organisant des rendez-vous du même ordre que les B.E.R. en Agility.

Multiplier les « journées découverte » ; les journées d'initiation » et les stages de moniteurs.

Nous avons entamé, en relation avec les membres du G.T. informatique, quelques modifications au logiciel « Progesco » qui permettront d'améliorer son utilisation.

Responsable : Alexandre BALZER

1. Les stages de formation

Suite à la discussion avec les CTR, il apparaît que le nouveau cycle de formation est (très) bien pensé, mais devient (un peu) trop long pour obtenir le monitorat d'éducation premier degré. La volonté du GT est de conserver un diplôme qui a de la valeur, et qui permet une bonne formation des futurs éducateurs des clubs.

Suite aux différentes remarques, nous proposons de réaliser le MEC1 sur 3 week-ends au lieu de 4. En effet, nous proposons de ne garder qu'un seul week-end pour le stage 3, au lieu de 2, et de réaliser ainsi l'examen le dimanche du stage 3. Ainsi pour obtenir le MEC1, il faudra avoir suivi, dans l'ordre, le stage 1, le stage 2 puis le stage 3, chacun sur un WE.

Le nombre maximal de stagiaires, pour tous les stages est fixé à 30 personnes pour 1 formateur.

Les diaporamas pour les intervenants CNEAC devraient être prêts pour début mai. Ils seront envoyés à chaque formateur de la liste de la CNAEC. Les diaporamas vétérinaires sont déjà prêts et envoyés à tous les vétérinaires de la liste de la CNEAC.

2. Les demandes de stage

Mise en application à compter du 1^{er} juillet 2014

Télécharger le document sur le site

3. Le coût des formations

Afin de limiter le cout des stages, la CNEAC propose de rembourser les frais de déplacement des formateurs (CNEAC et vétérinaires) lors des différents stages. Pour permettre à chaque organisateur de choisir le formateur de son choix, la CNEAC n'impose pas le formateur le plus près. La commission ne rembourse simplement qu'une distance maximale de 600 km aller-retour. Au-delà de cette distance, le complément reste à la charge de l'organisateur. Les honoraires du vétérinaire intervenant sont aussi pris en charge par la CNEAC.

Dès lors, il parait indispensable que le cout des formations soit au maximum de 50 euros par stagiaire, par week-end.

Les modalités de remboursement :

Le club organisateur règle les intervenants directement le soir même. L'organisateur fera une demande de remboursement à la CNEAC, en joignant à sa demande les justificatifs de déplacement, la facture du vétérinaire (originaux).

La note de frais à expédier par courrier postal à : Monsieur Jean Claude METANS,
Chemin des Cauvets, 750 Avenue Léon Amic, 83390 CUERS

5 Les formateurs

Le nombre de formateur reste trop faible. Suite aux deux week-ends de formation fin 2013, nous avons une liste de personnes qui étaient intéressés par ce cursus. Nous proposons de réétudier les résultats et de rechercher parmi ces personnes ainsi que parmi d'anciens formateurs volontaires (formatrices) afin de les incorporer au pool formateurs.

La nouvelle liste est donc la suivante (les personnes avec *** seront validées après avoir suivi un assessorat

d'un stage (1, 2 ou 3) avec une des autres personnes de la liste.) :

Grande Région Nord-Est :

René Rauwel (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Corinne Martin (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Michèle Laviale (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Alain Remion (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Guy Deshaie (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Daniel Rouyer (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Favre (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Zey Vincent (stages 1, 2, MEC1)
Griffouliere (stages 1, 2, MEC1) ***
Ghiers (stages 1, 2, MEC1) ***
Thomas Christophe (stages 1, 2, MEC1) ***

Grande Région Nord-Ouest

Maryannik Jourden (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Maryvonne MAHLER (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
François Gueguen (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Gilles Guerlais (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Steven Dailleux (stages 1, 2, MEC1) ***
Fabrice Jeanne (stages 1, 2, MEC1) ***

Grande Région Sud-Est

Jean Bony (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Roger Fournier (stages 1, 2, MEC1, 4)
Guillaume Dublanche (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)

Grande Région Sud Ouest

Marie –France Crétal (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)
Michèle Plana (stages 1, 2, MEC1, 4 et MEC2)

Une première formation des formateurs, axée sur la pédagogie, les méthodes de communication vers les stagiaires ainsi qu'un module plus orienté vers les méthodes d'apprentissage du chien sera proposée fin 2014 – début 2015. Cette formation sera proposée aux formateurs, sans aucune obligation de présence et sans contrôle des connaissances. Le but étant simplement de revoir ensemble certaines notions.

Les vétérinaires intervenants dans les stages 2 et 5 sont obligatoirement choisis sur la liste fournie par la CNEAC:

6 Refonte des formulaires à télécharger sur le site de la CNEAC pour l'organisation des stages de formations.

- Fiche de remboursement des frais de déplacements et honoraires
- Fiche des programmes et organisation des Week-end
- Feuille de résultats des épreuves
- Liste des reçus
- Contrôle des connaissances type MEC 1
- Contrôle des connaissances type MEC 2
- Rapport de formation

- Ces feuilles seront mises au plus vite en téléchargement sur le site du magazine.

La commission émet un avis favorable pour l'ensemble de ces propositions.

13°) GROUPE DE TRAVAIL FRISBEE

Responsable : Alexandre BALZER

Depuis la dernière réunion de la commission, la discipline a planté les jalons de son démarrage. Le règlement complet est maintenant validé et affiché sur le site de la CNEAC. Tous les arbitres ont été formés et validés pour encadrer les tournois, de distance et de freestyle.

Notre partenaire, DOG CHOW, représenté par Monsieur Maxime De La Beaume, nous propose de nombreuses aides pour développer le frisbee :

Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des formateurs frisbee, lors des stages d'initiation. De plus, lors des initiations, les élèves recevront des kits de frisbees/équipements pour la formation.

Envoi de bannières pour baliser le terrain lors de tournoi et des frisbees/goodies (stylos...etc) et des sacs de croquette pour les participants.

Organisation d'une finale (non spécifique France en 2014, mais spécifique France en 2015), à CHAMBORD, le 14 et 15 juin dans le cadre du GAME FAIR et du DOG CHOW Disc Cup.

Ainsi, il reste maintenant à trouver des clubs intéressés par cette nouvelle discipline, capable de réunir une quinzaine de participants afin d'entamer les stages d'initiation (ou de perfectionnement si besoin) en France. Nous ferons ainsi appel aux CTR prochainement pour diffuser l'information.

De manière identique, nous avons besoin, pour la fin d'année, de tournois. Nous devons ainsi chercher des clubs de bonnes volontés.

Enfin, pour toutes les équipes déjà opérationnelles, le DOG CHOW Disc Cup est ouvert à toutes les équipes françaises qui le souhaitent. Les inscriptions sont à faire sur le site internet de cette manifestation : DOG CHOW Disc Cup. A partir de 2015, une sélection sera faite sur les premiers tournois pour sélectionner l'équipe qui participera à cette finale (en juin 2015), finale qui sera alors spécifiquement organisée sur le règlement français.

La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T

14°) GROUPE DE TRAVAIL GRANDS EVENEMENTS

Responsable : Arlette CATTOEN

1 COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Prise de contact avec les différents organisateurs des finales 2014 et avec les GT des disciplines concernées.

Toutes les finales prévues sont entérinées sauf le concours Golden 3 de la C.N.E.A.C. dont la date et le lieu ne sont pas connus

Les organisateurs sont en attente de la liste des membres de la CNEAC qui assisteront aux finales et

du versement de l'aide prévue de la CNEAC afin de finaliser leur budget prévisionnel.

Pour le championnat de France à Annonay les membres de la CNEAC ont été communiqués aux organisateurs. Reste à faire pour les autres finales.

Réunion du G.T.A lors du championnat de France à Annonay.

Prévoir les membres de la C.N.E.A.C pour les Finales G.P.F. et trophée par équipes.

Prévoir la signalétique pour 2014

2 PROPOSITIONS

A) Refonte des documents

- Faire un cahier des charges « administratifs » commun pour toutes les finales incluant un échéancier et la convention
- Faire un cahier des charges « technique » spécifique pour chaque GT organisant une finale ou un Grand Prix
- Faire un document d'appel à candidature
- Faire une fiche d'évaluation remplie par le GT GE et par le GT de la discipline et une fiche d'évaluation remplie par l'organisateur de la finale

Le versement de l'aide de la CNEAC devrait intervenir dès que le budget prévisionnel est validé car de nombreux organisateurs trouvent qu'elle intervient tardivement par rapport aux engagements de réservation qu'ils doivent faire en amont.

B) Revoir les partenariats existants avec signature d'une convention annuelle ou pluri annuelle selon les cas précisant les engagements mutuels:

- Société Animo Concept
- Le photographe Canistyl si club signe la convention
- La société Royal Canin
- Autres...

C) Revoir calendriers des finales

Afin d'éviter 3 finales en agility en moins de 3 mois pourquoi ne pas proposer une finale dans un lieu couvert début décembre ? Il y a déjà des propositions de lieux pour 2015 à affiner.

D) Banderoles pour les Finales

Afin de rendre plus lisible nos différentes finales il serait bien de prévoir pour les podiums une banderole suffisamment grande qui reprendrait le logo de la SCC, celui de la CNEAC et celui de la finale concernée : Championnat de France, Grand Prix de France etc... avec le nom de la ville organisatrice

Cahier des charges propositions 2014

Proposition convention Animo concept 2015

Fiche évaluation finale GT GE

Fiche évaluation finale par GT GE

Proposition convention finale

15°) GROUPE DE TRAVAIL « HANDI »

Responsable GT: Jacky BLANC

Bilan 2013 et questions du groupe en date du 20 mars 2014.

Ordre du jour :

- 1. Remerciements
- 2. Bilan 2013
- 3. Licenciés Handi 2014
- 4. Questions
- 5. Rappel

1 - Remerciements :

Le GTH 2014 tient à remercier chaleureusement Amélie DUTREY-PUYMIRAUD, Julie BOUQUELLE et Simon TONIN qui ont œuvrés pour la mise en place des règlements spécifiques à la catégorie Handi depuis sa création en 2009. Leur implication permanente, leur persévérance et leur motivation ont permis l'intégration des personnes handicapées dans de nombreuses disciplines de la CNEAC, pour les concours et les tournois du dimanche, comme pour les finales.

2 – Bilan 2013 :

Pour l'année 2013, la catégorie Handi comptait 48 licenciés en Agility, 11 en Obéyrythmée, 2 en Cani-Cross, 2 en Flyball et 8 en Chiens Visiteurs.

Lors du Championnat de France 7 licenciés Handi nous ont montré leur volonté, leur courage et leur plaisir d'évoluer avec leur chien. A la finale du Grand Prix de France, ils étaient 7 en raison de plusieurs renoncements avant la compétition pour raisons médicales, mais la qualité et la joie de concourir étaient au rendez-vous.

Malgré la distance séparant la France de la Hongrie, 3 équipes ont fait le déplacement pour participer à la PAWC 2013. Pour la première fois une équipe Française a terminé sur la plus haute marche du podium. Madame Marie MARQUISE avec son Shetland DIDDLE BLUE se classe première de la Classe 5 qui comptait 21 participants.

3 – Licenciés Handi 2014 :

A ce jour 74 licenciés sont répartis dans les différentes disciplines, dont 65% en Agility.

4 – Questions :

Les vitesses d'évolution :

La suppression des vitesses d'évolution et par conséquent des TPS a créé une grande déception chez la majorité des licenciés Handi. Leur souhait le plus ardent serait de revenir au plus vite à une véritable compétition contre le chronomètre pour les concours du dimanche, comme pour les finales. Les compétiteurs participant à la PAWC effectuent leurs parcours avec VE et TPS.

Pour ma part, comme juge d'Agility, je n'ai jamais rencontré de problème pour définir une vitesse d'évolution et un TPS, lorsque j'ai eu à juger des licenciés Handi, le GTH ayant mis au point un tableau (ci-joint) de correspondance de la vitesse d'évolution entre valide et Handi.

Propositions :

Donner une vitesse par rapport à la catégorie.

Un handicapé devrait pouvoir participer aux épreuves normales.

Leur laisser le choix de concourir dans la catégorie qu'il souhaite.
Proposer au briefing du matin leur ordre de passage.
Tableau des T.P.S par rapport au handicap suivant la catégorie.

PAWC 2014 :

En 2014, 8 équipes souhaitent participer à la PAWC qui se déroulera du 4 au 7 septembre 2014 à VOGHERA en ITALIE. Dans le cas d'une place sur un podium, pourront-ils bénéficier des dispositions antérieures concernant la prise en charge de tout ou partie de leurs frais de déplacement.

Accord de la commission en cas de podium, prise en charge des frais réels sur justificatif par podium limité à 300 € pour le 1^{er} - 200 € pour le 2^{ième} 100 € pour le 3^{ième}

Trophée Agility :

Il est très difficile pour les licenciés Handi de constituer une équipe de 3 ou 4 chiens dans la Grande Région pour participer à la finale du Trophée.

Serait-il possible de leur permettre de constituer l'équipe sans tenir compte de la région d'appartenance ? Cette mesure concernerait un nombre d'équipes très restreint ?

Réponse de la commission : NON pour sortir de la grande région. OK pour des équipes de 3

5 – Rappel :

Les licenciés Handi sont invités à participer au Championnat de France d'Agility (Coupe de France pour eux), à la Finale du Grand Prix de France et au Trophée d'Agility par équipe.

Ils n'ont pas obligation de participer aux différents sélectifs pour accéder aux finales, mais peuvent souhaiter participer à la coupe régionale, comme aux autres sélectifs.

Dans ce cas, ils doivent s'inscrire au sélectif de leur régionale en utilisant la feuille d'engagement spécifique à télécharger sur le site et s'acquitter du montant de l'engagement.

Si un licencié Handi n'effectue pas les deux manches du sélectif (coupe de France ou GPF), la feuille de résultats devra être renseignée manuellement, PROGESCO ayant besoin des résultats des deux manches pour éditer la feuille de résultats.

A envoyer au C.T.R. au plus tard le jour du sélectif.

Pour nos Finales : **Prévoir un parking pas trop éloigné + 1 chaise dans le sas.**

16°) GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE

Responsable : Jean Denis DEVINS

Les réalisations de ce début d'année 2014 sont :

- Test et mise en ligne de la version 2014 de Progesco Agility sous la forme d'un fichier auto-installable avec création de l'icône adéquate sur le bureau du PC.
- Modification, test et mise en ligne de la version 2014 de Progesco Obérythmée sous la forme d'un fichier auto-installable avec création de l'icône adéquate sur le bureau du PC.
- Modification, test et mise en ligne de la version 2014 de Progesco Agility Sélectif sous la forme d'un fichier auto-installable avec création de l'icône adéquate sur le bureau du PC.
- Ré-écriture de Progesco Flyball pour mise en conformité avec nos standards de développement. Conception d'un fichier auto-installable avec création de l'icône adéquate sur le bureau du PC.
- Centralisation des résultats des concours d'agility.

Les projets en cours :

- Création d'un outil d'inscription en ligne dans un premier temps aux concours d'agility
- paiement en ligne
- Processus de validation des inscriptions
- Création de statistiques pour l'Obérythmée à partir de la centralisation
- Création d'une interface directe entre le chronomètre et progesco finale
- Achat de deux ordinateurs * établir trois devis
- Proposition de degrés dans la base de données pour ne pas tout ressaisir.
- Projet du G.T.A. affiner les statistiques par concours
- Projet création du calendrier en ligne
- Inscription en ligne des finalistes
- Envoyer le fichier de sauvegarde à une adresse mail
- Engagement des bénévoles pour tous ceux qui travaillent sur des programmes informatiques ou internet.

La commission émet un avis favorable sur ces propositions.

Les projets à venir sous réserve de validation de la commission (hors propositions des GT d'activité) sont :

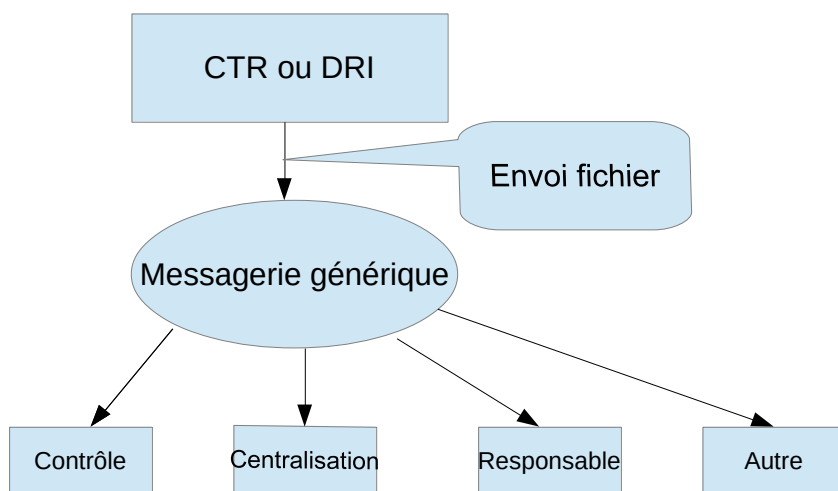
- ✓ Progesco Flyball : test de la version ré-écrite puis mise à disposition des clubs
- ✓ Mise à disposition de progesco fly ball
- ✓ Progesco Agility :
 - refonte des impressions (menus et imprimés)
 - refonte de la saisie des paramètres des épreuves
 - intégration des degrés à la base de Progesco (base des licences)
 - Centralisation / Performances :
 - Création d'un outil statistique à partir de la centralisation des résultats (voir GTA)
 - Création d'un calendrier en ligne des concours pour faciliter le suivi des rapports, de la centralisation et des possibilités d'inscription pour les concurrents (pb paiement, pb validation)
 - Création d'un outil de pré-sélection à destination des concurrents pour leurs inscriptions aux sélectifs
 - Création d'un outil d'inscription des finalistes pour alléger la charge de travail de gestion des finales

Tous ces projets sont à travailler en coordination avec les correspondants identifiés de la CNEAC.

Autres propositions :

- 1) Processus de centralisation

Processus de centralisation



Les adresses de messagerie pourraient être :

agility@sportscanins.fr

obr@sportscanins.fr

flyball@sportscanins.fr

....

La diffusion des informations peut s'appuyer sur des outils en cours de création comme le calendrier en ligne, les outils statistiques

Les principaux avantages de ce processus sont :

- gain de temps sur les transmissions des fichiers
- adresses indépendantes des destinataires, des personnes
- facilitation des suivis
- uniformisation des informations
- L'attribution des brevets (voir dossier annexe)
- Ajout d'un chiffre au numéro de licence afin d'augmenter les possibilités de licencier les personnes sans devoir réécrire tous les programmes

La commission émet un avis favorable pour l'ensemble de ces projets.

17°) GROUPE DE TRAVAIL SITE INTERNET et LICENCES

Responsable : Serge FELIX

Projet de restructuration des sites internet de la CNEAC

- Le GT Informatique-internet avant 2011 : Le site cnea.net ou france-agility.com c'était : Une Charte graphique (Anne-Lise Newton) un site globalement statique en htm avec quelques bases de données et quelques programmes en PHP (JP Tourres) : les clubs, les concours, les stages. avec en plus les services suivants que je gérais :
 - une FAQ (Andrew Newton)

- une **New-Letter** (Andrew Newton)
- un **site jeune conducteur** (Anne-Lise Newton)
- un **portail des juges** (Andrew Newton)
- Projets 2012 avortés :

ce site devait être réécrit en utilisant un **CMS** -gestion de contenu (Joomla, word press).

L'arrivée de JP Demétri devait permettre d'effectuer efficacement cette migration.

J'avais rédigé un cahier des charges visant à créer un site coopératif dans lequel les principaux acteurs (CTR, responsables de GT) pouvaient intervenir directement afin d'assurer une plus grande réactivité de l'information (dans le respect institutionnel de nos procédures).

J'ai présenté un projet d'inscription en ligne des licences lors de la réunion des CTR (JP Tourres). Il avait recueilli leur approbation.

- En 2012 le site de la CNEAC a été confié à Pascal Petitdidier (microentreprise).

Un site grand public (activités canine.fr) a été développé sous WordPress (Serge Félix). Il donne accès à la liste des clubs.

Un blog Photos et un blog vidéo ont été réalisés par JP Demétri pour accueillir le reportage des finales.

Entre 2012 et 2014 un site donnant accès aux résultats des concours a été développé ainsi qu'une page Facebook.

- Aujourd'hui la question est posée de l'avenir du site de la CNEAC. Plusieurs options sont possibles :
 1. Garder le site « magazinecneac » géré par Pascal Petitdidier au tarif de 500€ par mois.
 2. Reprendre ce site à notre compte en le faisant évoluer et gérer par des bénévoles
 3. Reprendre les projets 2012 et créer un nouveau site avec restauration des services disparus.

Remarque : un site coopératif permet aux responsables autorisés (mot de passe) d'écrire des articles.

Ces derniers doivent être validés par le webmaster pour mise en ligne.

Remarque : Compte tenu des projets en cours relatifs aux sites internet de la Société Centrale Canine, il est convenu de mettre en attente ces projets, le GT internet devant faire une analyse du site actuel « magazinecneac » afin d'y faire apporter des modifications pour une meilleure utilisation.

Les solutions 1 et 2 ne sont plus d'actualité. En effet une plateforme commune à toutes ses commissions va être proposée par la SCC dans un avenir très proche. Nous garderions cependant la gestion des informations. Dans un premier temps, en accord avec les différents GT, il nous faut donc établir un cahier des charges et définir précisément nos besoins. Les projets 2012, FAQ, New-letter pourront être proposés.

17.1 Retransmettre en live les finales sur le net.

La retransmission en direct est attendue par les agilitistes, tout le monde ne peut pas se déplacer et la technique a fait un grand bond en avant. Les autres disciplines (obéyryhmée, flyball, frisbee) pourraient être aussi concernées

Côté technique il faudra avoir une connexion internet 3G et mieux 4G

Côté matériel cela nécessite un investissement de l'ordre de 1800 € et un abonnement annuel à Livestream de 450 € actuellement.

Côté humain cela nécessite la présence de 2 ou 3 personnes sur site

On pourrait envisager un sponsoring par un partenaire à rechercher, Eukanuba oriente son sponsoring différemment.

La commission émet un avis favorable sur ce point.

17.2 Licences

Dès le mois d'octobre 2014, la SCC va gérer les licences de la CNEAC. Cette année elle a déjà réalisé les licences CUN troupeau. Le licencié reçoit un document A4 comportant en partie basse la licence détachable autocollante qui se referme sur elle-même pour constituer une carte semi rigide.

Des réunions de travail sont programmées à la SCC. Un groupe de travail nécessairement restreint a été constitué. La CNEAC est représentée par son président Jean Claude METANS, Serge FELIX, Jean Denis DEVINS, et René RAUWEL.

18°) GROUPE DE TRAVAIL OBERYTHMEE

Responsable Annie DUCHEMIN.

Proposition Juges GPF OBÉRYTHMÉE 2014 a AIRE SUR LA LYS
FLORENCE GRASSWILL
BRIGITE GRIFFOULIERE
CORINNE MEDAUER
MIREILLE POUPARD

I - REGLEMENT

1°) CLASSE INNOVATION : à compter du 1^{er} juillet 2014

« Une classe Innovation sera ouverte aux chiens de tous niveaux.

Cette classe accueillera les licenciés avec de jeunes chiens, les licenciés souhaitant tester une nouvelle chorégraphie, ou remotiver leur chien, ou travailler sur des aboiements en condition « concours » etc...

La durée maximum sera de 4 minutes.

Laisse, nourriture, jouets seront autorisés.

Le chien devra être âgé de 12 mois minimum (obligatoire car c'est l'âge minimum pour sortir en compétition en Obérythmée.

Cette classe donnera lieu au paiement d'un engagement.

Il n'y aura pas de notation, mais des conseils en fin de prestation.

Il ne sera pas établi de classement, donc il n'y aura pas de récompense lors de la remise des prix.

La classe INNOVATION donnera lieu à 1 seul passage après les 2 passages de toutes les autres classes. »

2°) Dimensions de la piste d'évolution :

10 mètres minimum à 25 mètres de côté maximum.

II - EQUIPE DE FRANCE

Budget prévisionnel pour le championnat du monde à Helsinki prévu les 5 – 6 et 7 août 2014.

Equipes pressenties :

4 Anne Mette RETVICK avec Vsambi de l'Enclos du Domaine de Stane (Berger de Beauce)

5 Corinne MEDAUER avec Vulcain du Domaine de Joléa (Border Collie)

6 Alexandra CREUSOT avec D'Hendy Od Dupicu (Border Collie)

7 Roger BUONOCORE avec Cookyes du Domaine de Joléa (Border Collie)

8 Coach Annie DUCHEMIN

9 Le budget prévisionnel incluant le transport des chiens et du matériel pour la participation de l'équipe

de France au championnat du monde est de 8 400 Euros. Cette somme tient compte de la volonté du groupe de limiter au maximum les frais et de participer financièrement, notamment par la mise en place dans la mesure du possible de covoiturage en camping car.

La commission émet un avis favorable

III - RENCONTRES INTERNATIONALES

Open Européen championship 2014

Lieu : STUTTGART - Date : 14 - 15 et 16 novembre

Afin de ne pas se couper des événements internationaux, en l'attente de création d'une commission FCI, les événements permettant de rencontrer d'autres pays sont une source de progression.

Ci dessous la réponse de Monsieur Yves DE CLERCQ à la demande d'organisation de la manifestation en 2011.

Traduction de la lettre FCI

Danemark 2011

Quelques pays se sont inquiétés de savoir si la FCI acceptait l'Open Européen, car il est ouvert à la fois aux chiens inscrits à un Livre des Origines et aux chiens non inscrits, et parce que les inscriptions peuvent émaner tant des Kennel Clubs Nationaux que des conducteurs indépendants.

Le règlement et l'objectif de ce championnat ont été envoyés à la FCI pour approbation et n'ont rencontré aucune objection. Ci-dessous, la réponse de la FCI :

Chère Madame Madsen,

Nous avons bien reçu votre message.

La réponse à votre question est : Ainsi que vous le savez, la discipline n'est pas officiellement reconnue et par conséquent, l'approbation de la FCI n'est pas nécessaire, tant qu'aucun titre officiel FCI n'est donné. D'après votre demande, la compétition serait intitulée « Championnat Open Européen », d'où aucune implication de la FCI.

De plus, la FCI ne possède pas de commission dédiée à ce sport qui, par voie de conséquence, ne relève pas de notre champ de compétences.

Par conséquent, il n'y a aucune objection de la part de la FCI à ce que le « Championnat Open Européen de Heelwork To Music » soit organisé.

Nous insistons sur le fait que le nom de la compétition ainsi que les titres attribués ne doivent en aucun cas comporter l'acronyme « FCI », et nous souhaitons bonne chance à cette discipline qui connaît un essor toujours croissant.

Très sincèrement,

Y. De Clercq, Directeur Exécutif de la FCI

Propositions :

Avoir la possibilité de présenter une équipe et que des concurrents individuels puissent s'inscrire

Un juge SCC peut-il y participer en tant que concurrent ?

Voici les pays qui participent et envoient des équipes :

Royaume uni (non FCI mais accords avec le Kennel club)

Danemark (FCI), Finlande (FCI), Russie (FCI), Belgique (FCI), Suède (FCI), Hollande (FCI)

Allemagne (FCI), République Tchèque (FCI),

Juges OEC 2014, Nóra Karlyik (HU) Esther Niemeijer (NL) Attila Szukalek (GB)

Réponse de la CNEAC : Cette manifestation, n'est pas reconnue par la FCI, cependant, cette dernière laisse toute latitude pour y participer ou non. De ce fait, la CNEAC laisse également toute latitude aux licenciés français d'y participer ou non à titre purement individuel. Il ne sera pas attribué de subvention financière.

IV- PROTOCOLE CANDIDATS JUGES OBERYTHMEE

Horaire : 9h00 – 19h00 SAMEDI
9h00 – 16h00 DIMANCHE

Lieu : Aubervilliers SCC
Samedi

Un QCM connaissance de la Cynophilie
Un QCM connaissance règlement
Questions ouvertes
Echange inter actif concernant le règlement

Dimanche

Etique et règlement du Juge de la SCC
Jugement d'une chorée HTM et Free sur vidéo
Echange inter actif concernant les prérogatives de jugement et l'application du règlement en jugement
Conseils sur le déroulement d'un concours
Entraînement sur vidéos aux jugements, conseils et écueils à éviter
Après réussite aux QCM, le candidat est admis à poursuivre la formation ;
Passage de l'examen commun à tous candidats Juges à la Société Centrale Canine
Pratique :
Présentation d'une chorégraphie en intermédiaire
Préparation et organisation d'un concours national
Assessorat au GPF

V – PROGESCO OBERYTHMEE

Sandra LEPRETRE :

- Relations avec les clubs pour aide à l'installation et à l'utilisation
- Relations avec le GT Internet pour mise à jour informations sur le logiciel.
- Amélioration continue de l'application « Progesco Obérythmée », en relation avec le GT informatique – Mise à jour du mode d'emploi.
- Suivi des concours
 - Transmission du fichier de résultats
 - Relance, si 15 jours de dépassement de date.
- Mise en place d'une centralisation via les résultats « Progesco »
 - Suivi des concurrents (changement de niveaux)

VI – REUNION DES JUGES SCC OBERYTHMEE DU 8 FEVRIER 2014

Compte rendu de cette réunion :

Réunion des juges SCC OBERYTHMEE le 08 février 2014

Présents :

ARGOUD Marie Jo, ATTIAS Annie, DUCHEMIN Annie, GRASSWILL Florence, GRIFOULIERE Brigitte, GORGE Denis, LEPRETRE Sandra, MEDAUER Corinne, MEYRIEUX Daniel, RICHER Patricia.

Absents excusés :

FELIX Suzie, GORGE Yolande, HUBERT MEYNIER Caroline, GARCIA Michèle, MERCHIE Jacqueline (*inscrite au séminaire Agility*), MOREAU Roger, POUPARD Mireille, VASSEROT Jacqueline (*inscrite au séminaire Agility*).

Ouverture de la séance 11 h 30.

Suite aux courriers envoyés, via les CTR, à Annie sur l'Obérythmée, plusieurs suggestions sont à discuter.

Étude de l'ordre du jour de la réunion des juges

Questions sur le HTM :

- En H.T.M., faut-il prévoir un nombre de position par niveau ?

Le groupe des juges se met d'accord sur la communication suivante :

« Il n'est pas nécessaire de présenter toutes les positions et combinaisons durant une chorégraphie, sachant que la notation technique représente 10 points et que les mouvements présentés doivent être aussi en adéquation avec les parties Artistique et Interprétation Musicale qui représentent 20 points. »

- En H.T.M., une marche au pied au pas lent est-elle différente d'une marche au pied au pas rapide ? Intervient-elle dans la note artistique ? si oui comment ?

Les juges rappellent le règlement :

« le chien doit suivre les demandes de son conducteur »

Les juges sont d'accord sur :

« Les variations sont considérées comme des mouvements distincts en partie Technique.

Ces variations permettant de coller à la musique, d'interpréter la musique et le thème, elles sont aussi prises en compte dans l'Artistique et l'Interprétation Musicale »

- En H.T.M., y a-t-il bien 4 axes de marche au pied (en avant, en arrière, latéralisations vers la droite, vers la gauche) ainsi que les rotations à droite et à gauche ?

Réponse : **oui**

Réorientation de la classe INNOVATION :

Une proposition est émise par les juges :

« La classe Innovation sera ouverte aux chiens de tous niveaux.
Cette classe accueillera les licenciés avec de jeunes chiens, les licenciés souhaitant tester une nouvelle chorégraphie, ou remotiver leur chien, ou travailler sur des aboiements en condition « concours » etc...
La durée maximum sera de 4 mn.
Laisse, nourriture, jouets seront autorisés.
Le chien devra être âgé de 12 mois minimum (obligatoire car c'est l'âge minimum pour sortir en compétition en Obérythmée).
Elle donnera lieu au paiement d'un engagement.
Il n'y aura pas de notation, mais des conseils en fin de prestation.
Il ne sera pas établi de classement, donc il n'y aura pas de récompense lors de la remise des prix.
La classe INNOVATION donnera lieu à 1 seul passage après les 2 passages de toutes les autres classes. »

Commandes gestuelles et commandes vocales :

- faut-il privilégier les commandes gestuelles aux commandes vocales ?

Réponse : Non, la discrétion des ordres étant recherchée dans la fluidité d'une chorégraphie, on verra à évoluer vers ce but.

Divers Duos/Equipes :

- maintien de la classe duos/équipes en classe unique ? **Oui**

- duo : comment faire une belle chorégraphie ?

Réponse : La chorégraphie est au choix des concurrents : les juges apprécient ce qu'ils voient.

- paiement et montant des engagements lors du GPF 2014 :

C'est la régionale ou le club qui définit le prix des engagements en concours.

Pour les finales, on pourrait revoir le montant des engagements pour les duos/équipes qui ne font qu'un seul passage durant le week-end au lieu de deux.

Proposition : 20 euros par choré Solo ; 20 euros par choré duo ou équipe (à diviser par le nombre de membres de l'équipe)

À terme, si trop de concurrents au GPF, il est envisagé de ne pas prendre les duos/équipes en fonction du timing.

GPF 2014, dans le nord, on peut supposer que les concurrents Belges viendront nombreux, mais qu'en est-il des compétiteurs du Sud de la France ?

- remaniement de la feuille de pointage des équipes et duos ?

Il est vrai que la feuille n'est pas très adaptée à ce genre de prestation, mais il n'est pas possible de remanier la feuille de pointage spécifiquement pour cette classe, car on ne peut pas avoir des feuilles différentes. Au juge d'apprécier au mieux la qualité de la prestation.

Courriers envoyés par deux pratiquantes à la réunion des CTR :

- réponses apportées par Annie Duchemin aux courriers (voir ANNEXE) : validées par l'ensemble des juges présents.

Les mouvements simples et élaborés :

- positions du chien faisant le poirier, du chien qui avance sur les pattes avant, du chien qui avance sur les pattes arrières, du chien qui effectue une roulade avant

sur ce sujet : « Ces figures doivent rester exceptionnelles durant les chorégraphies et ne pas mettre en péril l'intégrité physique et morale du chien (rappel au règlement). »

Divers HTM / FS :

- chien en déplacement latéral, le chien croise ou non les pattes quels que soient les pas de son conducteur (croise les jambes ou pas) ; voir le mail de rappel envoyé par Annie en 2013 :

"Lors des mouvements de latéralisation, le chien peut croiser ou non les pattes sans rapport avec les pas de son conducteur".

- en HTM, le chien qui marche au pied sur trois pattes (mimant la boiterie) :

Réponse : cette figure relève du Freestyle

- en HTM, le chien qui est entre les jambes de son conducteur et pose ses pattes sur les pieds du conducteur :

Réponse : cette figure relève du Freestyle

Respect de la durée de la musique selon chaque niveau :

- la durée de la musique respecte la durée réglementaire et s'arrête dans le temps imparti mais le concurrent continue un peu pour faire son final (il est un peu en retard et veut finir proprement),
le juge arrête de juger à l'arrêt de la musique, mais le concurrent n'est pas disqualifié.

- le concurrent n'a pas coupé sa musique au temps réglementaire et n'a pas fait signe explicitement au DJ pour stopper la musique et continue au-delà du temps imparti : élimination

Harmonisation sur les pénalités :

- aboiements : de - 0,1 à - 1 maxi
- pincements : de - 0,1 à - 1 maxi
- manipulations : de - 0,1 à - 1 maxi

A noter : ces pénalités peuvent se cumuler.

Les manipulations sont considérées comme plus « graves » que les aboiements et pincements, surtout en intermédiaire et avancé.

- Dépassement des 25 % de FS en HTM ou 25 % de HTM en FS : - 0,5 maxi de pénalité.

Monitorat obérythmée :

Une personne ayant suivi le stage mais ne s'est pas présentée à l'examen (hors cas exceptionnel - accident, deuil) ou a n'a pas réussi l'examen (notes insuffisantes), doivent-ils refaire la formation ?

Réponse : **oui**

Divers :

Il conviendra de réfléchir pour 2017 à ouvrir le HTM aux Premiers Pas et à supprimer l'autorisation d'utiliser des récompenses (jouet, friandises) dans ce niveau puisque la classe Innovation le permettra.

Partenariat Eukanuba

Les frais SACEM étaient pris en charge par Eukanuba jusqu'en 2012. Depuis 2013 cette société a changé de politique de sponsoring.

Il est impératif de faire une déclaration à la SACEM en cas de rajout de concours dans l'année sous peine de voir les tarifs consentis devenir caduques.

Les stages et démos ne sont pas concernés car sphère privée.

Pour 2014, il n'y a plus de sponsor pour l'Obérythmée.

50 concours pour 2014 répertoriés.

Donc la porte est ouverte pour trouver des sponsors (Zooplus ? Décathlon ? Autres ...).

Revêtement pour le sol

960 m2 moquette propriété SCC/ CNEAC, chez Animo Concept, vers Lunel.

Disponible si besoin, ne glisse pas, déjà testée pour l'Agility.

Transport aux frais des organisateurs. Un budget CNEAC est prévu pour une finale.

Pour le GPF 2014 : Se rapprocher de RENE RAUWEL.

Pour 2015 une Proposition d'organisation Finale G.P.F. 2015 à ARNASSE

ANNEXE

Questions/Réponses

Y a t'il un nombre minimum de position à présenter en fonction du niveau ?

R : pour le nombre de position en fonction des niveaux, c'est à l'ordre du jour du séminaire des Juges en février.

Y a t-il une hiérarchisation des positions ? des mouvements 1, 2 et coup de cœur comme en freestyle ?

Y a t-il des positions indispensable à présenter en novice et d'autres à garder pour le niveau avancé ?

D'autre part, est ce que les diverses positions sont toutes prises en compte, qu'elles soient utilisées une seule ou plusieurs fois ?

R : c'est à l'ordre du jour du séminaire des Juges en février.

Savoir s'il y a un minimum de pas requis.

R : chaque position peut être déclinée dans 4 directions et être tenue aussi lors de rotations, ce qui fait 60 figures/mouvements possibles. Pas de minimum ni de maximum de pas, l'important étant la fluidité, l'harmonie.

A t'on intérêt à fractionner ses marches au pied, ou au contraire à faire de grandes distances ?

R : Comme pour la question précédente, le juge ne met pas de « bâtons » dans des cases. L'important étant la fluidité, l'harmonie.

* En HTM, pour faire « danser » le chien en cadence sur la musique, de nombreux « jeux de pattes » sont envisageable. (Style une patte en l'air, pas espagnol, rampés, roulés, salut, etc. ...)
Comment rentrent en compte dans la notation ces "jeux de pattes" du chien dans les positions de HTM en marchant?

Les rampés roulés sont probablement exclus si l'on s'en réfère à cette phrase du règlement

L'épaule du chien doit être approximativement au niveau de la jambe du conducteur et raisonnablement proche de la jambe.

Mais les mouvements de pattes le chien restant debout à sa place ? Est-ce une variante des positions de HTM (et comment est ce noté par rapport à la même position de HTM sans ce jeu de jambe) ou est-ce du Freestyle (donc hors notation technique) ?

R : en dehors des 10 positions de HTM, les autres mouvements sont considérés comme du Freestyle.
Chaque chien doit évoluer selon ses allures naturelles.

* Quid des changements de rythme sur une position donnée ? Une marche au pied au pas lent est t'elle « différente » d'une marche au pied au pas rapide ? (donc avec une case supplémentaire ?) Cela n'intervient t'il que dans la partie artistique ? Et si oui comment ?

R : c'est à l'ordre du jour du séminaire des Juges en février.

* Certains juges étaient ennuyés lors de leur notation par les figures ou les tours complets sur place même lorsque le chien est bien dans l'une des 10 positions de base, puisque que ce n'est pas l'un des 4 axes de marche reconnu, et que donc ces mouvements n'ont pas de « case à eux » dans la notation technique.

Ces moments où le chien est parfaitement en position de HTM sans être sur une marche linéaire mais en déplacement circulaire autour d'un point fixe ne seraient donc pas considérés comme du HTM.

Ce sont pourtant des mouvements de marche au pied technique tout en étant très esthétiques.

Dans quelle catégorie HTM ou Freestyle peut on utiliser ces mouvements, sachant que ce qui rentre dans une catégorie est exclue de l'autre.

NB : En Freestyle,

Un mouvement est toute position qui n'est pas définie en Heelwork To Music.

R : c'est à l'ordre du jour du séminaire des Juges en février.

* D'autre part, étant donné que les 25% de Freestyle autorisé ne sont pas pris en compte dans la notation technique, inutile de faire quoi que ce soit d'autre comme mouvement que ceux notés en HTM.

A moins que les mouvements de Freestyle ne soient pris en compte dans la note artistique ?

Et la, est ce que les figures de Freestyle utilisées sont notées sur les mêmes critères que dans une chorée de Freestyle ?

R : Les 25 % de mouvements Freestyle autorisés dans le HTM servent essentiellement à changer de position donc à rendre une chorée plus fluide (l'emploi de mouvements spécifiques FS dans une routine de HTM est autorisé, du moment qu'ils sont effectués à 2 mètres maximum et ne représentent pas plus de 25 % des mouvements).

* D'ailleurs comment le juge calcule t'il le temps de HTM et de Freestyle dans les chorées ? Au feeling ou au chrono ?

R : le juge ne calcule pas le temps mais un nombre de mouvements (HTM et Freestyle).

En Freestyle.

Y aurait-il une liste de disponible quelque part pour savoir ou ranger tel ou tel mouvement ?
Ou bien y a-t-il de disponible, à défaut, une liste de critères permettant de classer un même mouvement soit en 1 soit en 2 suivant la difficulté de l'exécution ? (mouvement fait en statique ou en marche, mouvement fait près du maître ou à distance, mouvement fait que par le chien ou reproduit en parallèle par le maître...)

Certes, en OBR, le côté artistique donne une note qui dépends intégralement de la sensibilité personnelle des juges, mais au moins, pour ce qui est de la partie technique, on pourrait améliorer notre notation si on pouvait avoir toutes les informations en main pour se préparer au mieux !

R : les mouvements sont libres et doivent tenir compte de la morphologie et des aptitudes du chien. Ce dernier ne doit pas être mis en danger.

En règle générale

* Comment en l'absence d'un carnet de suivis des épreuves (équivalent à un carnet de travail CUN) fait on valider le fait de pouvoir passer d'une catégorie à une autre, puisqu'à aucun moment il ne nous est demandé de montrer que l'on est bien réellement déjà en possession des deux excellents requis pour passer dans une catégorie supérieure ?

R : Il n'existe pas de carnet de travail pour les disciplines de la CNEAC. La confiance est de mise.

* Serait-il possible afin de permettre aux concurrents de travailler chez eux après un concours qu'une case soit rajoutée sur les feuilles de notation afin que le juge puisse y écrire ses propres remarques expliquant sa note ? A titre d'exemple, cela existe sur les feuilles de notation en Obéissance et permet de comprendre ses points forts et ses points faibles.
Une explication ligne à ligne serait l'idéal, mais au minimum une appréciation générale résumant l'ensemble serait un énorme plus.

R : lorsque le timing le permet, le juge donne généralement ses impressions aux concurrents après leurs passages. Puis lors de la remise des récompenses, les points forts et ceux à travailler sont également cités.

* Un certain nombre de pénalité peuvent être attribuées lors d'une chorée. Il serait utile que chaque concurrent soit informé de ce que sont les fautes pénalisables et quel barème de point il lui en coûtera. Les aboiements sont cités, mais pas forcément toujours pris en compte. Le chien émet souvent d'autres signaux de stress, que ce soit d'excitation plus ou moins incontrôlé, ou d'inquiétude. Le chien qui s'immobilise, qui s'éloigne, qui pince, qui « couine », qui bouscule son maître, qui anticipe, qui « rajoute » des figures, ou n'en exécute pas certaines, les maîtres « obligés » de manipuler leur chien pour obtenir une figure etc...

R : c'est à l'ordre du jour du séminaire des Juges en février.

* Il pourrait être intéressant de proposer une épreuve supplémentaire « non notée mais commentée » afin que les concurrents puissent « tester » soit un jeune chien (pour lui présenter d'un terrain de concours en salle avec une ambiance riche, sachant que peu de monde à un accès à une salle pour s'entraîner !) soit une nouvelle idée de chorée en ayant un avis éclairé dessus, soit pour pouvoir re-motiver un chien qui serait resté sur un mauvais souvenir (sono par exemple)

R : Avec le scindement de la discipline en HTM et Freestyle, le nombre de classes et de niveaux a doublé, restons simple. La classe innovation permettait de présenter une chorée sans notation avec avis du juge, elle

pourrait éventuellement être remise en place avec participation financière au même titre qu'un engagement classique. A voir avec le GT.

Les juges font un indispensable travail, formidable mais bien ingrat.

R : je ne partage pas votre point de vue, qui vous est tout personnel, et n'engage que vous, juger est un plaisir, participer devrait l'être aussi.

La mise en place d'un nouveau règlement est une étape délicate mais cruciale pour faire avancer la discipline qu'est l'obérythmée. La division entre Freestyle et HTM représente une grande avancée et devrait permettre à l'obérythmée française de s'ajuster sur l'obérythmée internationale. De même que le changement de notation qui en rendant les excellents plus difficiles à obtenir devrait rendre la discipline plus sélective dans le bon sens du terme.

R : Pour mémoire, le multi champion du monde Freestyle et HTM est Français.

Mais les évidences n'étant pas forcément les mêmes pour tout le monde. Cela nécessite donc d'être ajusté au fur et à mesure de la mise en place.

J'espère donc que les juges, maintenant qu'ils ont pu tester ce nouveau règlement et cette nouvelle notation sur un nombre suffisant de concurrents, vont pouvoir remonter toutes les questions que cela soulève, tant pour les concurrents que pour les juges eux mêmes, et que tous ensemble ils puissent lever les doutes et se "caler" sur la façon de juger.(façon de juger qui je l'admet n'a rien de facile!).

R : la formation des juges est en parfait accord avec les règles de la SCC.

rappel : juges et concurrents appliquent les règlements qui les concernent, en propre et en commun.

En OBR, discipline qui relève énormément du domaine artistique, il est indispensable que les juges soient parfaitement d'accord entre eux sur la façon de juger la partie technique du travail, ce qui impose un règlement précis connu de tous (juges ET concurrents).

R : le règlement précis est sur le site officiel « magazine CNEAC » et visible de tous.

Une indispensable harmonisation des notations par les juges lors de réunion dédiées.

R : un séminaire des juges est prévu le 8 février.

Un indispensable transfert de ces connaissances vers les concurrents lors de stages plus nombreux et mieux répartis géographiquement.

R : chaque régionale est libre d'organiser des stages. Seuls les stages inscrits au calendrier sont validés par la SCC. En ce qui concerne la diffusion, elle est effectuée par les organisateurs et le CTR de la régionale concernée. Les dates de stage et les documents sont accessibles sur le site officiel « magazine CNEAC ».

En espérant que les réponses à ces questions une fois trouvées soient redescendues vers les concurrents pour qu'ils puissent savoir "à quelle sauce ils vont être mangés"!

R : l'Obérythmée est une discipline ludique et agréable, faisons en sorte qu'elle le reste.

oo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45